

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES

DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les matières du tems.

*Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature
& autres Remarques curieuses.*

J U I N 1770.



A L U X E M B O U R G ,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Impriméur de Sa Maj. l'Impératrice Reine Apost.

M. D C C. L X X.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
des Commissaire Examineur.*

Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent
chez l'Imprimeur de ce Journal.

D

Suite des Livres in-octavo.

Description de l'Isle de Sicile & des côtes Mari-
times, avec les plans de toutes les Fortereſſes,
par le Baron Agatín Apary.

Détail de la France, 2 vol.

Détail des obligations que les Etats d'Hollande
ont à la Grande-Bretagne.

Devoir de l'Homme & du Citoyen, 2 vol. nou-
velle édition.

Dévotion au ſacré Cœur de Jeſus.

*Dialogi pacifici inter Theologum & Jurisconſul-
tum de quaſtione facti Jansenii, varia quaſtio-
nes juris & reſponſa.*

Dialogue, ou ſcenes allégoriques.

Dictionarium Germanico-Latinum, à Paulo Aler,
2 vol.

Dictionnaire François-Allemand-Latin, & Alle-
mand - François - Latin, par Nathaël Duez, 2
volumes.

Dîme Royale de Mr. de Vauban.

Discours Chrétien contre les impies, par Mr.
Hullin.

Discours dogmatique ſur la Canonifation des
Saints.

Discours ſur l'art de négocier.

*Diſquiſitio Phyſico-Medica de natura aqua, &
quanam ſit ſaluberrima, de J. B. à Malmedie
Med. D.*

*Differtatio Theologica de advertentia requiſita
ad peccandum formaliter, per Norbertum d'El-
becque.*



LA CLEF
DU CABINET

DES
PRINCES DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems &c.

JUIN 1770.



ARTICLE PREMIER.

Contenant quelques Nouvelles de Littérature, & autres remarques curieuses.

MONSIEUR Tissot, déjà connu par plusieurs Ouvrages estimables, ne cesse point de servir le Public par ses connoissances & ses talens pour la Médecine. Son *Traité de la santé des Gens de Lettres* ne peut être que d'une grande utilité pour quiconque fait profession de l'étude, & veut prévenir

le dérangement qu'une application continuée peut apporter à la santé. Cet estimable Auteur ne fait pas moins connoître sa religion que ses talens. Il réfute, dès l'entrée de son Ouvrage, quelques Ecrivains téméraires, qui ont osé accuser d'impiété le père des Médecins, le célèbre Hyppocrate. Un certain Grundlin, entre autres, avoit donné un Traité intitulé, *Hyppocrates atheus*. Mais il avoit déjà été confondu par Gœlike, Mr. Triller, J. Leclerc, Mr. Fabri... Stephano & Dreincourt ont établi en 1638 & 1688 l'accord des dogmes d'Hyppocrate avec ceux de la Religion Chrétienne. Mr. Tissot ne peut concevoir qu'un Médecin puisse être Athée.

« Combien de lumières, dit-il, porte dans la
 » Religion une science, qui toute occupée de
 » l'examen des créatures, tire du mécanisme
 » admirable de l'homme sain, & de la guérison
 » plus admirable peut-être encore de l'homme
 » malade, des démonstrations sans réplique,
 » de l'existence & de la sagesse infinie du Créa-
 » teur, &c. &c. Quelle foule d'Auteurs j'au-
 » rois à vous citer ici, si je voulois les citer
 » tous! Mais pourrois-je omettre Hyppocrate,
 » qui le premier des Ecrivains a soutenu,
 » que le hazard étoit un néant, que tous les
 » événemens sont dirigés par la volonté du
 » Très-Haut... Gallien, qui a prouvé fort au
 » long, que les seules merveilles du ponce de
 » l'homme démontrent qu'il y a un Dieu, &c
 » qui appelle son Livre sur l'*usage des parties du*
 » *corps humain*, un monument érigé à la
 » gloire de cet Etre. Boyle... Sydenham...
 » Looke... Boerhave... Hoffmann... Mr.
 » Tralles, qui a réfuté si glorieusement les
 » sophismes de la Métrac. Mr. Haller, qui a
 » discuté

discuté les principes & les suites funestes de l'irréligion, & les a opposés aux vérités fondamentales & aux heureux effets du Christianisme ?

Mr. Tissot entre dans le détail de tout ce qui peut préjudicier & apporter du soulagement aux Gens de Lettres. Il déconseille l'usage habituel du vin, du café, de toute boisson chaude. Mais il avoüe que le café pris de tems en tems donne la joie, réveille l'esprit &c. Il pense de même à l'égard du vin & souscrit à ces paroles de l'Ecclésiastique : *Exultatio animæ & cordis vinum moderatè potatum.* ECCLI 31. 36.

Il remarque que les grands repas, & en général tout excès dans le boire & le manger, sont particulièrement nuisibles aux Gens de Lettres, dont la constitution plus délicate, & affoiblie par les travaux continuels de l'ame, ne peut résister aux attaques que la débauche lui livre. L'ame s'en ressent également, & ses facultés s'affoiblissent avec les forces du corps :

Corpus onustum

*Hesternis epulis, animum quoque pręgravat unā,
Atque affigit humo divina particulam aurā.*

On peut observer en passant, que le Poète profane se sert presque des mêmes paroles que le Sage : *Corpus quod corrumpitur, aggravat animam.* SAP. 9. 15.

L'usage du tabac paroît à bien des personnes un remède excellent pour la conservation des yeux. Mr. Tissot combat cette persuasion, & prétend que le tabac nuit à la vûë & à la mémoire. On pourroit dire que des yeux accablés d'humeurs ne doivent point craindre l'effet du tabac; mais bien les yeux secs, & dont l'*humi-*

dum radicale auroit reçu quelque atteinte. L'effet du tabac étant incontestablement de sécher, on voit d'abord ce qu'on en doit penser par rapport à la différente constitution des yeux.

L'Auteur confirme ses leçons par des observations intéressantes & des phénomènes curieux, dont il entreprend l'explication avec le plus grand succès. Il examine les causes de la persuasion singulière du célèbre Pascal, qui croioit toujours voir un abyme à un de ses côtés. Il parle d'un homme, dont le bras s'enfloit dès qu'il étoit fort attentif à quelque chose. Nous connoissons un Religieux à qui une longue application enfle considérablement les temples.

Les excès en matière de dévotion sont aussi très-nuisibles aux hommes de Lettres. Mr. Tissot le prouve par plusieurs exemples. Tandis qu'on se conduira en cette matière par les maximes de la vraie piété, il n'y aura rien à craindre. Il est bon de savoir, que Mr. Zimmermann, qui est cité dans cet endroit, n'a pas eu la modération de Mr. Tissot, & qu'il a sali son Ouvrage par des indécences contre les Saints de l'Eglise Catholique, qu'on ne peut pardonner à un homme de Lettres.

Le changement d'étude est une chose dont bien des personnes ne considèrent pas assez le danger. Mr. Tissot s'applique à le prouver. Il remarque, que ce changement dans des personnes d'un certain âge *forme un état violent, qui affoiblit le genre nerveux*; surtout si ces études nouveaux sont sans attrait. On cultive aisément la science dont les idées familières se combinent sans peine dans notre esprit; mais on est incapable de l'attention forte, que demande un nouveau genre d'étude. A-t-on atteint l'âge de 35

ans, on ne fera pas alors d'un grand Géomètre un grand Poète, d'un grand Poète un grand Chymiste, d'un grand Chymiste un grand Politique. Deux exemples, dont l'un est tiré de l'étude de la Langue Hébraïque, appuient ces observations. Mr. Boerhave dit, qu'il a vû revivré des gens auxquels on a ôté ces études.

Plus on avance en âge, plus on doit se ménager & diminuer son application. C'est l'avis de Mr. Tissot & d'Horace :

*Solve senescentem maturè sanus equum, ne
Peccet ad extremum ridendus, & ilia ducat.*

Mr. Tissot finit ses avis, par une observation qui fait son éloge, & qui suffiroit pour nous porter à faire celui de son Livre. Elle intéresse également l'esprit & le cœur. L'esprit, par le caractère de vérité qu'elle emporte avec elle, & qu'une expérience constante met dans tout son jour. Le cœur, par l'image touchante qu'elle trace de la vraie félicité, qui est le contentement & la paix de l'ame. Elle intéresse aussi le corps, dont elle assure la conservation.

Le moyen le plus propre à conserver la santé est ce contentement d'esprit que donne la pureté des mœurs. La bonne conduite est la mere de la gaieté, & la gaieté la mere de la santé. L'homme de Lettres trouve sa leçon dans les caractères de l'homme heureux d'Horace :

" Mens conscia recti in corpore sano.

Sages & Savants ont été long-tems des termes synonymes, & l'on alloit puiser la vertu & la science dans les mêmes écoles ; un Savant sans mœurs étoit un être inconnu :

Quid

Quid musa sine moribus vana proficiant?

On méprisoit les gens qui s'occupant sans
 cesse de la recherche du beau & de l'honnête,
 voient le bien & font le mal, & se privent
 par-là du plus doux des plaisirs; le souvenir
 d'une bonne action, dont les effets, comme
 ceux de tous les sentimens agréables, sont
 de porter dans toutes les fonctions une force,
 une aisance, une régularité, qui font la base
 d'une santé ferme; au lieu que la tristesse,
 fruit constant des remords, jette les fibres
 dans le relâchement, trouble les digestions,
 détruit les forces, & conduit à la consomption.
 Je ne me rappelle point sans émotion
 les tranes de quelques hommes, qui ayant
 abusé des dons qu'ils avoient reçus, ont vû
 approcher avec un effroi, difficile à peindre,
 le moment qui alloit terminer une carrière si
 mal remplie: & je ne pense qu'avec délices à
 la fin douce & consolante de ces hommes
 respectables qui, suivant le conseil de Pline,
 avoient vécu pendant toute leur vie, comme
 on se propose de vivre quand on est bien mal;
 & qui ont jouï jusqu'au bord du tombeau,
 dans une vicillesse avancée, des douceurs d'une
 conscience sans reproche, de la vivacité de
 leurs sens, & de la force de leur génie. Le célèbre
 historien Paul Jove ayant demandé avec
 étonnement à Nicolas Leonicensi, l'un des
 hommes de Lettres les plus illustres dans le
 quinzième siècle, par quel secret il avoit con-
 servé pendant plus de 90 ans une mémoire
 sûre, des sens entiers, un corps droit & une
 santé pleine de vigueur; ce Médecin lui
 répondit, que c'étoit l'effet de l'innocence

des Princes &c. Juin 1770. 399
des mœurs, de la tranquillité d'esprit, & de «
la frugalité» : *Vividum ingenium perpetuâ vita
innocentiâ ; salubre verò corpus hilari frugali-
tatis prasidio facild tuemur.*

Antoine Haafsch, Curé du Diocèse de Liège,
qui gouverna cent ans sa Paroisse, & mourut à
l'âge de 125 ans, fit à peu près la même ré-
ponse à son Prince-Evêque. On voit le portrait
de ce respectable vieillard dans la Bibliothèque
des Peres Jésuites à Anvers.

Dictionnaire Anti-Philosophique, pour servir
de Commentaire & de correctif au Diction-
naire Philosophique, &c. Avignon 1769.

Cet Ouvrage n'est pas sans défaut. Il y man-
que grand nombre d'articles nécessaires au but
de l'Auteur ; il s'en trouve quelques-uns qu'on
pourroit retrancher sans conséquence. Les ré-
ponses qu'on fait aux argumens des Incrédules,
ne sont pas toujours assez pleines. La clarté &
la précision manquent quelquefois aux pensées
de l'Auteur ; & on croit, en lisant l'Ouvrage,
s'apercevoir de la rapidité avec laquelle il a été
fait. Il ne laisse pas d'être estimable par la mul-
titude des bonnes choses qu'il renferme, & les
connoissances qu'il fournit touchant le génie,
les écrits, la vie de plusieurs Ecrivains des der-
niers siècles. Pour le rendre parfait il ne lui
manque qu'une révision du Censeur peint par
Horace, qui s'acquitte à son égard de toutes
les fonctions, que le Poète attache à cet em-
ploi :

Versus

*Versus reprehendet inertes ,
 Culpabit duras , incomptis allinet atrum
 Transverso calamo signum , ambitiosa recidet
 Ornamenta , parùm claris lucem dare coget ,
 Arguet ambigùè dictum , mutanda notabit .*

On trouve d'abord à l'article *Ame* un Dialogue entre *Possidonius* & *Lucrece*, tiré des Ouvrages de Mr. de Voltaire. Cette pièce suffit pour faire voir combien ce Philosophe est peu d'accord avec lui-même, & combien peu il est persuadé de ce qu'il dit en d'autres Ouvrages contre l'immortalité de l'ame humaine.

P O S S I D O N I U S .

« Vous conviendrez aisément qu'il n'y a pas
 d'apparence qu'un rocher puisse composer
 l'Iliade. Un rayon de Soleil en feroit-il plus
 capable ? Imaginez ce rayon de Soleil cent
 mille fois plus subtil & plus rapide ; cette
 clarté, cette tenuité feront-elles des sentimens
 & des pensées ? »

L U C R E C E .

« Peut-être en feront-elles quand elles seront
 dans des organes préparés. »

P O S S I D O N I U S .

« Vous voilà réduit à des *peut être*. Du feu
 ne peut penser par lui-même, pas plus que
 de la glace. Quand je supposerois que c'est
 du feu qui pense en vous, qui sent, qui a
 une volonté, vous seriez donc forcé d'avouer
 que ce n'est pas par lui-même qu'il a une
 volonté, du sentiment, & des pensées. »

LUCRICE.

LUCRÈCE.

« Non ce ne fera pas par lui-même; ce sera par l'assemblage de ce feu & de mes organes. »

POSSIDONIUS.

« Comment pouvez-vous vous imaginer que de deux corps qui ne pensent point chacun séparément, il résulte la pensée, quand ils sont unis ensemble? »

LUCRÈCE.

« Comme un arbre & de la terre pris séparément ne portent point de fruit, & qu'ils en portent quand on a mis l'arbre dans la terre. »

POSSIDONIUS.

« La comparaison n'est qu'ébloüissante; cet arbre a en soi le germe des fruits; on le voit à l'œil dans ses boutons; & le suc de la terre développe la substance de ces fruits: il faudroit donc que le feu eut déjà en soi le germe de la pensée, & que les organes du corps développassent ce germe. »

LUCRÈCE.

« Que trouvez-vous en cela d'impossible? »

POSSIDONIUS.

« Je trouve que ce feu, cette matière quintessenciée, n'a pas en elle plus de droit à la pensée, que la pierre; la production d'un être doit avoir quelque chose de semblable à ce qui la produit: Or, une pensée, une volonté,
un »

» un sentiment, n'ont rien de semblable à de
 » la matière ignée. »

» Vous savez qu'une pensée n'est point ma-
 » tière; vous savez qu'elle n'a nul rapport avec
 » la matière : pourquoi donc vous seroit-il si
 » difficile de croire que Dieu a mis dans vous
 » un principe divin, qui ne pouvant être dis-
 » sous ne peut être sujet à la mort ? Pourriez-
 » vous rejeter un système si beau & si néces-
 » saire au genre humain ? Et quelques difficul-
 » tés vous rebuteront-elles ? »

« La matière change & ne périt point; pour-
 » quoi l'ame périroit-elle ? Se pourroit-il faire,
 » que nous étant élevés jusqu'à la connoissance
 » d'un Dieu à travers le voile du corps mortel,
 » nous cessassions de le connoître quand ce voile
 » sera tombé ? Non, puisque nous pensons,
 » nous penserons toujours. La pensée est l'être
 » de l'homme. Cet être paroitra devant un Dieu
 » Juge, qui récompense la vertu, qui punit le
 » crime, & qui pardonne les foiblesses. »

« Il est, & il sera toujours dans cette vie de
 » vertus malheureuses & de crimes impunis; il
 » est donc nécessaire que le bien & le mal trou-
 » vent leur jugement dans une autre vie. C'est
 » cette idée si simple & si naturelle, si générale,
 » qui a établi chez tant de Nations la créance
 » de l'immortalité de nos ames, & de la Justice
 » Divine, qui les juge quand elles ont aban-
 » donné leurs dépouilles mortelles; y a-t-il un
 » système plus raisonnable, plus convenable à
 » la Divinité, & plus utile au genre humain ?
 » Dieu nous a donné la raison; elle vous dit,
 » que l'ame doit être immortelle : c'est donc
 » Dieu qui vous le dit lui-même. »

C'est

C'est ainsi que Mr. de Voltaire, Philosophe véritable, réfute Mr. de Voltaire Philosophe à la mode.

A l'article *Bayle*, on trouve un abrégé de la vie de ce fameux Ecrivain, avec le jugement que deux célèbres Critiques ont porté de ses Ecrits & de son génie. « *Bayle*, dit Mr. de Houteville, *cherchoit plutôt à multiplier qu'à lever nos doutes*. Il ne vouloit que renverser & jamais établir; semblable en quelque sorte à ces Conquérens qui ne laissent après eux que des ruines. Je n'ignore pas qu'on iroit à rien de solide, s'il étoit interdit de proposer librement les objections spécieuses & ébloüissantes, qu'on peut opposer à la vérité. Elles sont au contraire très-utiles; elles servent à confirmer ce que l'on fait, & à l'éclaircir; elles fournissent des occasions de nouvelles ouvertures, ou des moyens d'ajouter aux anciennes. Mais on diroit que Mr. Bayle avoit un autre dessein; qu'il vouloit nous faire entrer en défiance de toutes nos lumières, nous rendre même la raison suspecte; & à force de nous promener dans les espaces du *pour* & du *contre*, nous faire un problème de l'un & de l'autre. Les sophismes d'un Philosophe d'éclat sont des démonstrations pour certains esprits, & il est à propos qu'un autre Philosophe leur découvre l'erreur. »

Mr. Leclerc, qui a beaucoup vécu avec Bayle, & qu'on ne soupçonnera pas de fanatisme, s'exprime ainsi: « Mr. Bayle ne savoit qu'un peu de Cartésianisme, & point du tout de Géométrie, puisqu'il avoit n'avoir jamais pû comprendre la démonstration du premier Problème d'Euclide, & qu'il a voulu même ergoter »

06 ergoter sur ses vieux jours contre l'évidence des
 05 démonstrations Mathématiques. En fait de
 04 raisonnement il ne suivoit que la probabilité,
 03 & raisonnoit à tout moment *ad hominem*,
 02 sans aucun autre principe, & sans d'autre des-
 01 feïn que d'embarraffer les Lecteurs peu éclairés.
 Il y a infiniment plus de verbiage en son
 fait, que de raisonnement solide. Il n'avoit
 lû aucun Livre de Philosophie expérimentale
 des Anglois, dont plusieurs avoient paru
 long-tems avant sa mort, ni aucun des
 Livres de raisonnement de la même Nation,
 excepté quelques-uns de ceux qui avoient été
 traduits. Il ne savoit pas plus de Théologie
 que ce qu'il pouvoit en avoir appris dans
 son Catéchisme & dans les Prédications, ou
 dans quelque Livre des François; il n'avoit
 jamais étudié l'antiquité Ecclésiastique, &
 très-médiocrement la Grecque & la Romaine.
 Le Droit & la Médecine étoient des Lettres
 closes pour lui. Il avoit quelque connoissan-
 ce de l'Histoire des derniers siècles, surtout
 par rapport à la France, & à la vie de quel-
 ques Gens de Lettres, souvent assez obscurs.
 Il avoit pris beaucoup de peine à rechercher
 mille vétilles littéraires, & mille circon-
 stances de néant. Il faut avouer qu'il écrivoit
 avec beaucoup d'agrément, mais c'étoit seu-
 lement quand il n'étoit pas en colère. »

On peut regarder Bayle comme le fondateur
 de l'incrédulité moderne, & c'est pour cela,
 sans doute, que Mr. de Voltaire l'appelle *l'éter-
 nel honneur de la raison humaine.*

Nous croions faire plaisir à des Lecteurs
 Chrétiens en ajoutant quelques portraits à ceux
 que l'Auteur du Dictionnaire a apportés. Celui-
 ci

et surtout, qui peint, on ne peut mieux, l'esprit de ce fameux Sceptique : « Parmi nous est né un génie supérieur dans l'art de raisonner, & de faire passer dans l'ame des autres ses opinions. Personne n'eut jamais des guides si fidèles pour découvrir toutes les routes qui conduisent à la persuasion. Convaincu que la volonté est maîtresse de l'esprit; pour disposer à croire ce qu'il veut persuader, Bayle laisse entrevoir au cœur un attrait d'intérêt. Lorsqu'une fois il a mis le cœur dans cette disposition, subtile à faire jouer le mécanisme du raisonnement, il laisse au faux, qu'il veut insinuer, une face vraie; au lieu de la vérité ce n'est d'abord que la vraisemblance qu'il vous donne, la probabilité au lieu de l'évidence. Ensuite il fait filtrer des nuances d'erreurs imperceptibles aux yeux les plus clairvoians. Souvent c'est une Thèse qui souffre des espèces & des différences à l'infini, qu'il pose comme un principe universel : Les conséquences, qu'il en tire, embrassent & tranchent le général, quoiqu'elles ne soient concluantes que pour le particulier. Naturellement ennemi du vrai, hardi dans les matières douteuses, téméraire dans celles qui touchent aux dogmes de la révélation, ou qui appartiennent aux faits de l'histoire, lorsque Bayle a la plume en main, il adopte les rêveries des autres avec aussi peu de choix, mais avec autant de confiance qu'il publie les siennes. »

Discours sur le danger des grands talens, quand ils ne sont pas conduits par la sagesse.

Le portrait qu'en a fait Mr. Saurin dans le troisiéme

troisième Volume de ses Sermons, se voit dans le Dictionnaire Historique de *Larocat*, qui est entre les mains de tout le monde. On peut voir aussi la *Critique de Bayle*, composée par un Auteur judicieux, qui le convainc de cinq défauts essentiels : d'obscénités grossières ; d'erreurs capitales ; de principes d'athéisme ; de mauvaise foi ; de mauvais raisonnemens. Ce Livre a paru aussi sous le nom d'*Anti-Bayle* & de *Bayle en petit*. Ses erreurs Historiques sont réfutées en particulier dans une longue *Lettre critique sur le Dictionnaire de Bayle*. A La Haye 1732, &c. &c. &c. Nous finirons cet article par un éloge Latin, que fait de cet Auteur un célèbre Professeur d'Eloquence au Collège de Louïs le Grand :

A naturâ ingenium sortitus acre, vegetum, & flexibile ; a disciplinâ eruditionem adeptus variam, uberem, & confertam ; ab exercitatione stylum consecutus subtilem, festivum & facilem ; sed homo ille infeliciter felix omnia natura, disciplina, & exercitationis præsidia ad suam & aliorum perniciem convertit.
Jurisperitus sine lege, judex sine tribunali, miles sine gladio ; civis sine patriâ, historicus sine fide, criticus sine probitate, censor sine pudore, Theologus sine religione ; omnis homo & nullus homo, &c. &c.

Voici une courte Dissertation, qui pourra enfanter plusieurs réflexions avantageuses à la mémoire du grand Descartes, par l'absurdité, comme on l'intitule, qui résulteroit de l'hypothèse moderne de l'attraction, puisque le système
 de

de l'Attraction ne dut partir que des mains d'un homme aussi habile que Newton, pour devenir célèbre & aussi universel qu'il méritoit & qu'il a le bonheur d'être de nos jours. Mais les Ouvrages de plusieurs Physiciens, qui se font gloire de professer les sentimens de cet illustre Anglois, ont le malheur de ne pas être également applaudis de tous les Savans : C'est qu'ils définissent dans leurs Commentaires, que l'Attraction de Newton est une force propre aux corps, &c. Ce qui leur doit rendre les Cartésiens implacables. Nous allons faire comprendre qu'ils ne devoient pas se croire si opposés en suivant ces grands Auteurs, Descartes & Newton.

Les Physiciens éclairés ont toujours regardé la matière comme une substance uniquement passive : les Newtoniens ne craignent pas de lui faire exercer une attraction active ; c'est-à-dire, en leurs propres termes, de la faire cause du mouvement accéléré d'un corps abandonné à lui-même. Ainsi, il ne sera plus vrai qu'un corps ne peut imprimer sur un autre qu'immédiatement par soi-même, ou médiatement par le moyen d'un troisième : Ils regardent ce principe comme incontestable, lorsqu'il s'agit de reconnoître la lumière pour des particules de matière ; ils l'oublient & le violent ensuite pour enseigner l'origine de l'accélération. C'est-là ce qu'on appelle, ou perdre la mémoire, ou manquer de parole. . . Mais, dira-t-on, l'attraction est une loix générale de la nature ? Est-il permis de croire que Dieu ait soumis les corps aux loix d'une vertu ou d'une force dont ils ne sont pas susceptibles, les règles du choc sont des loix perpétuelles établies par le Createur : mais le choc existe sûrement, il appartient de sa nature

au corps, les loix en sont démontrées. Newton a démontré les loix de la soi-dite attraction, ou mieux, Newton nous a appris quelles sont absolument les loix d'une cause qu'il nomme attraction; il a donc montré des loix que les corps suivent dans leurs mouvemens, & l'attraction est encore à prouver. Il a assuré que ces loix étoient des loix générales de la nature; c'est-à-dire, qu'elles s'observent généralement dans toutes les rencontres, nous y consentons; mais avancer que les loix sont les suites d'une attraction intrinsèque, ou bien que les corps les observent en vertu d'une force purement attractive, ou enfin qu'elles sont les résultats immédiats de la volonté de Dieu, qui commande à tous les corps de s'attirer: c'est rêver aussi fort que d'assurer que Dieu commandera un jour aux corps de raisonner. Cette dernière impiété s'anéantit & se range avec les chimères; puisque l'on démontre dans toute bonne Métaphysique, que la raison combat l'essence de la matière; aussi l'attraction dans un corps n'est-elle pas moins monstrueuse que la raison, puisque sans moyens elle lui fait faire médiatement impression sur un autre; proposition qui se détruit avec éclat.

Ce n'est pas surtout en faveur des vérités de la Physique que nous combattons la réalité de l'attraction; toutes les règles sûres & infaillibles, quoiqu'originaires d'ailleurs, ne conduiront jamais à faux; mais c'est pour détruire chez les jeunes Physiciens les idées de travers. Ils ne se familiariseroient avec elles qu'au grand dépens des principes fondamentaux.

Il est à propos d'ajouter que Newton n'a jamais soutenu une attraction telle que les Newtoniens

toniens l'exagèrent. Il a démontré les loix nécessaires aux mouvemens des corps, qui donnent les plus majestueux spectacles de l'Univers; il les a nommé loix de l'attaction; c'est-à-dire, que les loix étant émanées médiatement de la volonté Suprême, par une cause qu'il ne connoissoit pas, & voyant que cette cause portoit les corps les uns vers les autres, il a crû qu'il ne pouvoit les désigner sous un nom plus analogue à ce dernier effet, qu'en les célébrant sous le nom de *loix de l'attraction*.

La Montagne est le mot de l'Enigme du mois passé.

E N I G M E.

*Quelque obscur que je puisse être,
A ces marques aisément
Vous pourrez me connoître.
Je suis horrible ou charmant;
Quelquefois dans un moment
Je reçois & je perds l'être;
De petit je deviens grand,
Nul pourtant ne me voit croître.
Si deux ont un différend,
Je fais le tiers sans paroître.
Un Bucheron contre un hêtre
Et le Maréchal ferrant
Sous mille coups me font naître;
Je cours avec un torrent,
Je suis partout le tonnerre;
Un poltron qui n'est pas sourd
Je le fais aller grand erre.
La nuit m'abbat & m'atterre.*

Je venais au point du jour.
 Dès qu'à table on casse un verre ;
 J'en donne avis à l'entour :
 Je suis sans cesse à la guerre,
 J'habite le carrefour ,
 Les Halles plus que la Cour ;
 Il n'est nul coin sur la terre ,
 Où je ne fasse séjour.

A R T I C L E II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable, en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

V I E N N E. Voici ce que nous promîmes le mois passé sur la découverte annoncée du Corps de Maximilien I, Prince qui tient une place si glorieuse entre les Ancêtres de l'auguste Maison d'Autriche,

Comme on savoit que ce Corps avoit été inhumé dans l'Eglise de Saint Georges à *Neustadt*, en vertu de son Testament, on a sur cette découverte suspendu les travaux ; & après en avoir obtenu la permission préalable de Sa Majesté, on a ouvert le 11. Mars dernier le cercueil déjà à demi pourri, pour vérifier que ses ossemens s'y trouvoient réellement. Sa Maj. a là-dessus ordonné qu'on fit un nouveau cercueil de cuivre, qui en enfermât un autre de bois de chêne, dans lequel on déposât ces ossemens pour être mis sous le maître-Autel avec toutes les cérémonies convenables, & qu'on en fit en conséquence une seconde inhumation en les plaçant dans le même lieu où ils avoient été pendant si longtemps.

Le Feld-Maréchal Comte de Colloredo en sa qualité de Directeur en Chef de l'Académie Militaire, & Mr. de Meyer, Conseiller Aulique & Trésorier

fortier intime de la Chambre, se sont donc rendus en cette Ville au nom de Sa Maj., & ils ont assisté à l'acte solennel qui s'est fait pour mettre dans le nouveau cercueil les ossemens de feu Sa Maj. Imp., qui ont été placés en leur présence & en celle de Messieurs les Généraux & Officiers de l'Académie, par Mr. l'Evêque de Neustadt assisté de son Clergé & de celui de la même Académie. On a trouvé à cette occasion que le Corps avoit été couvert de chaux vive lors de la première inhumation, ensuite enveloppé dans un drap de toile blanche, & enfin revêtu d'un habit de damas blanc & d'un manteau de velours rouge fleuragé ; ces vêtemens étoient encore très-aisés à connoître, & l'on en distinguoit de même les couleurs malgré la longueur du tems qui s'est écoulé depuis la mort de Maximilien. Il avoit sur la poitrine une plaque de plomb avec l'inscription suivante :

Anno Domini millesimo quingentesimo decimo nono, die duodecimâ mensis Januarii, Divus Cæsar Maximilianus Friderici tertii Romanorum Imperatoris Filius, Romanorum Imperator semper Augustus, ac Germaniæ, Hungariæ, Dalmatiæ, Croatia &c. Rex, Archidux Austriæ, Dux Burgundiæ, Brabantiæ &c. Relictis ex Filio Philippo Rege Hispaniarum Præmortuo Filio Carolo Rege & Ferdinando Principe Hispaniarum Archiducibus Austriæ &c. Hæredibus, Princeps Clementissimus ac virtute Bellica & re Militari incomparabilis, obiit Christianissimè anno Imperii trigesimo tertio, ætatis sexagesimo, cujus spiritus Deo vivat. Amen.
Obiit autem in oppido Wels horâ tertiâ ante auroram.

Les ossemens mis dans le cercueil, il fut fermé & couvert d'un poêle d'étoffe riche ; après quoi huit Officiers de l'Académie le leverent & le placèrent sur une estrade de trois marches, érigée dans l'Eglise. L'Abbé de Neu-Closter chanta la Grand'Messe ; les mêmes Officiers leverent ensuite de nouveau le cercueil. L'Evêque revêtu de ses habits Pontificaux, son Clergé, celui de l'Académie, le Feld-Maréchal Directeur en chef, les Officiers de l'Académie, les autres Officiers Militaires résidans en cette Ville, & la Noblesse accompagnèrent les huit Officiers, qui, au son de toutes les cloches de l'Académie & de la

Ville, portèrent processionnellement dans l'Eglise les restes précieux du Monarque. Après l'absoute faite par l'Evêque, ils furent déposés, ainsi qu'il avoit été prescrit, dans le même lieu où ils avoient été trouvés, & pendant cet acte solennel le Corps de Cadets-Nobles, rangés dans la grande cour du Palais, fit une triple salve de mousqueterie.

En mémoire perpétuelle de cet événement on a gravé en lettres d'or sur le marbre sous lequel gisent ces ossemens, l'inscription suivante :

†

*Maximilianus I. Imp. Aug. Velsæ Aust. super
vita functus sub hoc Altari quiescit à die XXIV. Jan.
MDXIX. M. Theresia Imperatrix Aug. Dum Altare
iterum extrui jussit, cadaveris reliquias in novum
sacrophag. Reponi, ac sibi primævo restitui voluit VII.
April.*

MDCCLXX.

Entrée pu-
blique de
l'Ambassa-
deur de Fran-
ce, & Maria-
ge de l'Ar-
chiduchesse
Antoinette.

N'ayant fait qu'indiquer dans notre dernier Journal l'entrée publique de l'Ambassadeur de France dans Vienne le 15. Avril, jour de Pâques, à l'occasion du Mariage de Madame l'Archiduchesse Marie-Antoinette avec Mgr. le Dauphin, on en doit trouver le récit dans nos Journaux, ainsi que de tout ce qui a suivi cette cérémonie faite dans l'ordre que voici.

Un détachement de Dragons. Deux Archers de la Cour, quarante carrosses à six chevaux, appartenans à des Chambellans, à des Conseillers d'Etat & à des Princes d'Empire. Un des carrosses du Prince de Kevenhuller, Grand Maître de la Maison de Leurs Majestés, attelé de même, des Hayduques aux portières. Un carrosse de la Cour attelé de six chevaux, dans lequel étoient Mr. Dumas Secrétaire d'Ambassade, le Maître des cérémonies de Mr. l'Ambassadeur, & un Gentilhomme de la Cour avec ses Domestiques aux portières. La livrée du Prince de Schwarzenberg, Grand-Maréchal. Deux Suisses de Mr. l'Ambassadeur, huit Coureurs & vingt-deux Valets de pied.

Un des carrosses de Leurs Majestés, où étoient Mr. l'Ambassadeur

L'Ambassadeur & Mr. le Grand-Maréchal ; quatre Valets de pied de la Cour aux portières. Trois Fourriers de la Cour, l'Ecuyer du Grand-Maréchal & ses Pages, tous à cheval. Le premier Ecuyer de Mr. l'Ambassadeur & huit Pages à cheval. Le second Ecuyer de Son Excellence aussi à cheval. Six chevaux de main de Monsieur l'Ambassadeur conduits par autant de Palfreniers ; quatre autres Palfreniers, tous à cheval. Le premier carrosse de Son Excel. à vuide, attelé de six chevaux, quatre Valets de pied aux portières. Un garçon d'attelage. Un carrosse à six chevaux du Cardinal-Archevêque de Vienne. Un de même du Nonce du Pape. Trois autres carrosses de Mr. l'Ambassadeur attelés de six chevaux, dans lesquels étoient ses Gentilhommes ; six Valets de pied, trois garçons d'attelage. Le Maître-d'Hôtel de Son Excellence, dix Officiers de sa Maison, quatre Palfreniers, tous à cheval. Un détachement de Dragons fermoit la marche.

Deux des quatre carrosses, qui ont servi à l'entrée de Mr. l'Ambassadeur appartiennent au Roi son Maître, & réunissent le goût à la richesse ; l'un est en velours cramoisi, relevé d'une superbe broderie d'or en bosse ; la sculpture du train entièrement doré est d'un travail le plus recherché, & la bordure de bronze doré qui regne extérieurement autour de l'Impériale & qui est en figure & en fleurs, ainsi que le bouquet dont l'Impériale est surmontée, sont d'un fini admirable. Le second carrosse est en velours bleu, & quoiqu'un peu moins riche que le premier, il n'en est pas moins fini dans ses bronzes & dans la sculpture. Des deux autres, le premier est une berline dorée en laque avec des fleurs en nacre & en burgaus incrustées, & des figures admirablement peintes. Le dernier enfin est un vis-à-vis très-bien doré, & peint avec beaucoup d'élégance. Les guides & harnois répondent à la beauté & à la richesse de ces équipages, qui tous étoient attelés de chevaux superbes. Les caparaçons des chevaux de main de Mr. l'Ambassadeur sont de velours cramoisi aux armer de Son Excel. brodées en or & en argent, & entourés d'une large bordure de même ; les caparaçons enrichis d'une frange d'or qui les borde.

Les six Gentilshommes de Son Excel. étoient vêtus
d'habits

d'habits d'étoffe en or de différens desseins : le premier Ecuyer avoit un habit de velours bleu, veste d'étoffe d'or, le tout galonné en or sur toutes les tailles à la Bourgogne, avec des brandebourgs. Le second Ecuyer étoit en habit d'écarlate galonné en or sur toutes les tailles à la Bourgogne. Les habits des huit Pages sont de velours nacarat, avec une riche broderie en or & en argent sur toutes les tailles. La veste d'étoffe riche, & les nœuds d'épaule assortissans au reste; l'habit du Maître-d'Hôtel de drap bleu galonné en or sur toutes les tailles à la Bourgogne, & ceux des dix Officiers d'écarlate, galonnés en or à la Bourgogne. La livrée des deux Suisses & des trente-deux Valets de pied est écarlate couverte en zigzags sur toutes les tailles de deux galons d'or & d'un en soie bleuë : les baudriers des Suisses de la plus grande richesse & bordés d'une frange d'or. L'habillement des huit Coureurs de velours nacarat brodé sur toutes les tailles en or & en argent; les pommes de leurs canes, les plaques de leurs bonnets en vermeil; leurs écharpes, trouffes & bonnets assortis à la richesse des habits. La livrée des quatre Cochers & des quatre postillons comme celle des Valets de pied.

Celle des dix-huit Palfreniers ou garçons d'attelage en maniere de fraque, écarlate galonnée d'or en zigzag : & généralement tous les chapeaux des gens de livrée bordés d'un large point d'Espagne, & garnis de plumets blancs, bleus & rouges.

Les houffes de pied pour les huit Pages étoient de velours bleu avec une riche broderie en or & en argent : celle du premier Ecuyer de velours cramoisi richement bordée & entourée d'une frange d'or; celle du second de velours bleu bordée & entourée comme l'autre; celle du Maître-d'Hôtel de velours cramoisi galonnée en or à la Bourgogne; celles des dix Officiers d'écarlate, & galonnées comme celle du Maître-d'Hôtel; & celles des Palfreniers, aussi d'écarlate, bordées d'un large galon d'or, ayant dans le milieu un zigzag en soie bleuë. Tout le reste de l'équipement des chevaux étoit proportionné à la richesse des caparaçons & des houffes.

Le 16, vers les six heures du soir; Mr. l'Ambassadeur de France eut de Leurs Majestés une audience solem-

solemnelle, dans laquelle il fit au nom du Roi son Maître la demande de Son Alt. Royale Madame l'Archiduchesse Antoinette pour future Epouse de Monseigneur le Dauphin. Toute la Cour étoit en gala, & après la demande faite il y eut grand appartement au Palais. Mr. l'Ambassadeur y fut reçu par les grands Officiers de Leurs Majestés. Les Gardes du Palais bordoient le grand escalier; les Gardes du corps à pied étoient dans la première des antichambres; les Gardes-nobles Allemands & Hongrois formoient dans les autres une double haye, & la Cour étoit extrêmement nombreuse & brillante.

Mr. l'Ambassadeur se rendit à l'audience de l'Empereur, & de-là il passa à celle de l'Impératrice-Reine, à laquelle il fit au nom du Roi Très-Chrétien la demande de Madame l'Archiduchesse. Sa Maj. Imp. & Royale Ap. y ayant donné son consentement, Son Alt. Royale fut appelée dans la Salle d'audience, & après avoir fait une profonde révérence à son auguste Mere, & reçu les marques de son aveu, Elle prit des mains de Mr. l'Ambassadeur, qui les lui offrit, la Lettre de Mgr. le Dauphin qu'il avoit ordre de lui remettre, & le Portrait de ce Prince qui lui fut attaché à la poitrine par la Comtesse de Trautmansdorf, Grande-Maitresse de la Maison de Son Alt. Royale. Mr. l'Ambassadeur s'étoit rendu à cette audience dans un carrosse de Leurs Majestés attelé de six chevaux, dans lequel étoit avec lui Mr. le Comte de Sternberg, Chambellan, nommé Commissaire Imp. & Royal pour cette fonction qui, précédé de sa livrée, avoit été prendre Son Excél. à son Hôtel. Le Secrétaire d'Ambassade, & le Maître des cérémonies étoient aussi avec un Gentilhomme de bouche dans un carrosse de la Cour, également attelé de six chevaux, & tout le cortège de Mr. l'Ambassadeur étoit le même qu'à son entrée, à l'exception des quarante carrosses des Princes & Seigneurs, & de ceux du Grand-Maitre & du Grand-Maréchal de la Cour. Ses Ecuers, ses Pages, ses Officiers & toute sa maison marchèrent à pied.

La Cour se rendit vers les huit heures & demie du soir à la Salle des Spectacles qu'elle trouva très-également ornée & illuminée; toutes les Loges des quatre rangs étoient couvertes extérieurement

de tapis couleur de rose, bordés de gaze d'argent retroussée en festons & peints de fleurs en manière de Péquin rehaussé par des mosaïques en argent. Les piliers qui séparent les Loges, étoient également revêtus & ornés de festons de gaze d'argent, qui paroissoient soutenir de très-belles plaques de glaces au nombre d'environ deux cens, auxquelles étoient attachés des bras de cristal, qui portoient des bougies : enfin des guirlandes en fleurs partoient d'une espèce de grande couronne placée au centre du plafond, & alloient se reposer sur les Loges du quatrième. Après la représentation de *la Mere Confidente*, Comédie de Marivaux, on exécuta un Ballet nouveau de la composition du Sr. Noverre, intitulé *les Bergers de Tempé*.

Le 17. Madame l'Archiduchesse Marie-Antoinette en qualité de future Dauphine a, suivant l'usage observé en semblable occurrence par l'auguste Maison d'Autriche, solennellement renoncée à la succession héréditaire, tant paternelle que maternelle. Tous les Ministres & les Conseillers d'Etat de la Cour Imp. & Royale s'étoient rendus à cet effet à la Salle du Conseil, ainsi que Mr. l'Ambassadeur de France. Leurs Majestés l'Empereur & l'Impératrice Reine y vinrent ensuite avec Son Alt. Royale Madame l'Archiduchesse. Sa Maj. Imp. & R. Ap. s'étant placée sous le dais, y déclara, par un discours concis, le sujet pour lequel elle avoit convoqué cette assemblée; & elle chargea ensuite le Prince de Kaunitz-Rittberg, son Chancelier de Cour & d'Etat, de lire à haute voix l'Acte de renonciation. Après cette lecture Madame l'Archiduchesse jura à un Autel, qui avoit été élevé à cette fin, la formule de renonciation, qu'Elle signa; & l'Evangile lui fut présenté à cet effet par le Comte de Herberstein, Coadjuteur du Prince-Evêque de Laubach. Le même jour la Cour donna au Palais du Belvedere une des fêtes les plus superbes qu'il soit possible d'imaginer.

Le 19. le Comte de Dursfort, Ambassadeur de France, en donna une aussi magnifique au sujet du mariage de Mgr. le Dauphin. Le lendemain, jour fixé pour la cérémonie du mariage de ce Prince avec Madame l'Archiduchesse Marie-Antoinette, la Cour se rendit à six heures du soir à l'Eglise des Augustins

rins par la gallerie qui y conduit du Palais, & qui étoit superbement ornée & illuminée. Près du maître-Autel du côté de l'Evangile étoit placé un dais, sous lequel étoient deux fauteuils & deux prie-dieu pour l'Empereur & l'Impératrice; & à peu de distance sur la même ligne étoient d'autres fauteuils pour la Famille Impériale. En face de l'Autel on avoit élevé une estrade avec deux fauteuils & deux prie-dieu pour Madame l'Archiduchesse & pour Mgr. l'Archiduc Ferdinand, chargé de la procuration de Mgr. le Dauphin pour épouser cette Princesse en son nom; & un peu en arrière sur la droite étoit un prie-dieu pour Mr. l'Ambassadeur.

La Cour arriva à l'Eglise dans l'ordre qui suit: les Pages, les Gentilhommes de bouche, les Chambellans, les Conseillers d'Etat, les Chevaliers de l'Ordre de St. Etienne, les Chevaliers de l'Ordre Militaire de Ste. Thérèse, les Commandeurs de ces deux Ordres, les Grand-Croix de l'un & de l'autre, les Chevaliers de la Toison d'or, Mr. l'Ambassadeur de France, Mgrs. les Archiducs, l'Empereur accompagné des Capitaines des Gardes & des Grands Officiers, ainsi que l'Impératrice-Reine, qui donnoit la droite à Madame la future Dauphine, qu'elle conduisoit, vêtue d'un habit de drap d'argent, dont la queue étoit portée par la Grand'Maitresse la Comtesse de Trautmansdorf. Mesdames les Archiduchesses suivoient immédiatement Leurs Majestés; & les Dames de la Cour terminoient le cortège, qui étoit fermé par un détachement des Gardes du Corps à pied.

Dès que Leurs Majestés se furent placées sous le dais, Mgr. l'Archiduc Ferdinand & Madame l'Archiduchesse occuperent en face de l'Autel les places qui leur avoient été destinées. Après la bénédiction des anneaux nuptiaux faite par Mr. Visconti, Nonce du Pape, Leurs Alteffes Royales s'avancerent près de l'Autel, & ce Prélat leur donna la bénédiction nuptiale avec les cérémonies usitées. Il entonna ensuite le *Te Deum*, qui fut chanté par la Musique de la Cour, composant plus de cent Musiciens; après quoi on retourna au Palais dans le même ordre qu'on en étoit venu. Immédiatement après cette cérémonie, le Comte de Lorges, fils de l'Ambassadeur

deur de France, partit de Vienne pour en aller porter la nouvelle à la Cour de France. Il y eut ensuite un splendide souper, pendant lequel la Musique exécuta diverses pièces de symphonie mêlées de voix. La fête fut terminée par un Bal donné *gratis* à la grande Salle des Redoutes, & un autre pour le Peuple à la Salle du Spectacle Allemand. Les Princes de Kevenhuller & d'Auersperg furent créés ce jour-là Grand-Croix de l'Ordre de St. Etienne.

Le 20. à midi on publia une nombreuse promotion de Conseillers d'Etat & de Chambellans, & la Cour dina encore en public. Un magnifique concert se fit entendre pendant le repas, & le soir il y eut grand appartement au Palais.

Le 21. à neuf heures du matin Madame la Dauphine, après avoir pris congé l'Impératrice & de l'auguste Famille, a traversé les grands appartemens, conduire par Mgr. l'Archiduc Ferdinand, qui lui a donné la main jusqu'au carrosse, dans lequel elle est entrée pour aller en France, & est sortie de Vienne dans l'ordre suivant: Trois Postillons sonnant du cor; un carrosse à six chevaux pour le Prince de Paar, Grand-Maitre des Postes; un Officier des Postes à cheval; un carrosse à six chevaux pour trois Chambellans de la Cour; un autre de même pour le Comte de Schaffgotsch, Grand-Maitre & pour trois Chambellans; un Berlingot attelé de six chevaux pour le Prince de Stahrenberg, qui accompagne Madame la Dauphine en qualité de Ministre de cette Cour, & qui déployera aux frontières de France le caractère de Commissaire Impérial & Royal; le carrosse de Son Alt. Royale, attelé de même, & conduit par deux Postillons de la Cour, dans lequel étoit avec Elle la Princesse de Paar en qualité de Grande-Maitresse; quatre Gardes-nobles Allemands, un Courier du Cabinet & deux Postillons de la Cour suivoient à cheval ce carrosse; un autre carrosse aussi à six chevaux pour les Dames nommées pour accompagner Madame la Dauphine; & enfin un carrosse de réserve attelé de six chevaux. Un second détachement de Hussards fermoit la marche. L'Empereur qui étoit parti une demie d'avance, l'accompagna jusqu'à *Molek*, où l'Ambassadeur de France s'est aussi rendu. Outre

Outre ces équipages , voici la liste de ceux qui ont été destinés pour le voyage de Madame la Dauphine jusques aux frontières de France , & qui sont partis : savoir , un carrosse pour les Dames de Chambre ; un carrosse pour un Médecin & un Chirurgien de Leurs Majestés , & pour deux hommes de Chambre , un pour trois Pages & leur Gouverneur ; un pour un Aumônier , un Apoticaire , &c. un pour un homme de Chambre , un Huissier , un Tapissier & un garçon de Chambre ; un pour le Médecin & les femmes de la Princesse de Paar ; un Conducteur des Equipages à cheval ; un carrosse pour les femmes des Dames qui accompagnent S. A. R. ; un pour les femmes des Dames de sa Chambre ; deux pour les Valets de Chambre du Prince de Paar & des Chambellans ; un pour la Chancellerie ; quatre pour les Gardes-nobles ; un carrosse , une calèche & un brancard pour les gens & les équipages du Prince de Stahremberg ; une calèche pour le Fourrier de la Cour ; deux voitures pour le lit & la toilette ; un Conducteur des équipages à cheval ; six brancards pour les équipages de la Princesse de Paar & des autres personnes qui accompagnent Madame la Dauphine ; un autre Conducteur des équipages à cheval ; trois calèches pour des Maîtres de Poste ; un carrosse pour des Officiers de ce bureau ; dix voitures pour les Chefs de cuisine , Officiers d'office &c. deux brancards pour le linge de table & l'argenterie ; trois Conducteurs des équipages à cheval ; un brancard pour le service ordinaire de la Chambre ; enfin un brancard avec une Forge , un Maréchal & un Sellier.

Toutes ces Voitures étoient attelées de six chevaux à l'exception des calèches qui n'en avoient que quatre. Les Valets de pied & les Heyduques de la Cour , ainsi que ceux de la suite de Madame la Dauphine , les accompagnent : il y a eu à chaque relai 370 chevaux.

L'Empereur qui avoit accompagné jusqu'à *Molck* Madame la Dauphine sa sœur , en revint à *Vienne* le 22 Avril , & en repartit le 23 , avec le Duc Albert de Saxe-Teschén , pour aller en Hongrie.

Hongrie. On croit que ce voyage fera d'environ deux mois. Celui de Madame la Dauphine à *Versailles*, où on l'apprend heureusement arrivée le 16 Mai, a compris 55 postes d'Allemagne jusqu'à *Goldscheuer* près de *Strasbourg*, où elle a été remise par le Prince de *Stahremberg*, Commissaire de Leurs Majestés, au Comte de *Noailles*, Commissaire du Roi de France.

La Médaille frappée à *Vienne* par rapport au mariage de Madame la Dauphine, représente d'un côté l'effigie de cette Princesse avec cette légende. *M. Antonia Arc. Aust. Ludovic. Francia Delphin. Sponsa.* De l'autre on voit l'Autel de la Concorde, l'Hymen tenant deux couronnes de myrthe, est à la droite, & y allume son flambeau au feu sacré. La concorde est à la gauche, portant d'un bras deux cornes d'abondance, & faisant de la main droite des libations, avec ces mots : *Concordia nova sanguinis nexu firmata.* On lit à l'Exergue : *Nupt. celebr. Vien. proc. Ferdinand. AA. XIX. Apr. MDCCCLXX.*

Le Marquis de *Durfort*, qui a terminé son Ambassade en cette Cour, a eu dès le 20 Avril ses audiences de congé de l'Empereur & de l'Impératrice, ensuite des Archiducs & Archiduchesses, & depuis il est parti pour retourner à *Paris*.

Le Prince d'*Auersperg*, Chevalier de la Toison d'or, a été nommé Grand Chambellan de Leurs Majestés, & fut présenté le 23 Avril en cette qualité, à tous les Départemens qui sont sous ses ordres, par le Prince de *Kevenhuller*, Grand Maître de la Cour. Le Prince d'*Esterhazy* a aussi été nommé Felt-Maréchal des Armées de Leurs Majestés, On

On se rappellera long-tems la magnificence de toutes les fêtes données par la Cour Imp. & Royale, à l'occasion du grand Mariage de Madame la Dauphine. Elles mériteroient certainement une description pour l'étranger, & entre autres celle donnée au *Belvedere*; mais nos feuilles s'étendent déjà assez sur ce qui en vient d'être rapporté. Ces fêtes ont été données sous les ordres du Prince de Kevenhuller, du Prince d'Auersperg, du Prince de Schwartzenberg & du Comte de Saintjulien, auxquels Leurs Maj. Imp. & Royale ont témoigné combien Elles avoient été satisfaites de leurs soins réunis.

Un Courier arrivé de *Florence* à *Vienne* le 27 Avril à huit heures du soir, a apporté la nouvelle que Son Alt. R. Madame la Grande-Duchesse de Toscane étoit heureusement accouchée d'une Princesse le 21 vers les neuf heures & demie du matin; c'est-à-dire, au moment que Madame la Dauphine partoît de *Vienne*.

MUNICH. Madame la Dauphine arrivant le 26 Avril à 6 heures du soir en cette résidence Electorale de la Baviere, a continué le 28 sa route sur *Augsbourg* où elle a passé la nuit. Rien ne peut surpasser la réception & les fêtes que le Sérénif. Electeur avoit fait préparer & qui ont été exécutées pour cette auguste Princesse afin de lui rendre le petit séjour qu'elle a fait à *Munich* aussi agréable qu'il étoit possible. S. A. Electorale l'a défrayée de plus avec tout son nombreux cortège au travers de toute la *Baviere*, & elle y avoit commandé six cens chevaux à chaque station pour son service. Madame la Dauphine a laissé à *Munich* de grandes preuves de sa munificence aux personnes qui ont eu l'honneur de la servir & d'aller à sa rencontre.

Coblence.

COBLANCE. Le premier Mai un Courier arriva ici à huit heures du soir, avec l'agréable nouvelle que S. A. R. le Sérénissime Electeur de *Treves*, avoit été unanimement élu Coadjuteur du Prince Abbé d'*Ehwangen*. Cette nouvelle fut d'abord annoncée au Public par 200 coups de canon. Le lendemain toute la Cour fut en gala à cette occasion, & le même événement fut encore célébré au son des trompettes & des timbales; complimens, grand repas, Opéra, tout cela à suivi en ce jour & le suivant.

Le Sérénissime Prince Charles de Saxe, Duc de *Courlande* & de *Sémigalle*, étoit arrivé le 10 Avril à *Coblence*. Son Alt. R. crut pouvoir surprendre l'Electeur son auguste frere; mais ce Souverain fut au-devant d'elle avec la Princesse Cunegonde sa sœur jusqu'au pont volant du *Rhin*, & le canon tant de la Ville que de la Forteresse annonça son arrivée au Peuple.

SPIRE. Le Cardinal de Hutten, Prince-Evêque de *Spire*, étant mort dans la nuit du 19 au 20 d'Avril, le Grand Chapitre a fixé au 29 de Mai l'élection d'un nouveau Prince-Evêque, que l'on pourra conséquemment annoncer le mois prochain.

Rien de fort intéressant à rapporter des autres Etats de l'Allemagne.

ARTICLE III.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE & en TURQUIE, depuis le mois dernier.

R O M E. On ne cesse d'applaudir de tous les côtés qu'on le prenne, à la conduite du Pape, qui mérite encore de plus grands applaudissemens

différens pour la maniere gracieuse dont il a sçu gagner les Cours d'*Espagne* & de *Portugal*, avec lesquelles il est dans une étroite liaison ; ce qui annonce en peu la fin des différens du Saint Siège avec les augustes Maisons de Bourbon. Le Saint Pere n'en a pas moins de chagrins à essuyer à la continuë de la République de *Venise*, dont le Ministre qui a résidé à *Rome* a quitté cette Capitale, cependant en prenant son audience de congé de Sa Sainteté.

Les Curés de l'Etat Vénitien, en vertu d'un Concordat avec le St. Siège, avoient reçu jusqu'à présent les Bulles Papales des mains du Nonce. Le Sénat a rendu un Décret pour casser cet usage, & ordonné qu'à l'avenir les Curés ne recevroient ces Bulles que des mains du Patriarche de *Venise*, auquel elles devoient être remises. Par un autre Décret il a défendu à tous Sujets Vénitiens de recourir au Saint Siège pour la collation des Bénéfices simples, le Sénat s'étant réservé encore de statuer sur cet objet. De plus il a fait demander le quinziesme d'imposition sur les biens ecclésiastiques de sa Domination pour subvenir aux fraix de l'Escadre qu'il dit se trouver obligé d'entretenir dans l'*Archipel*.

Le St. Pere supporte néanmoins ces chagrins avec une constance admirable, & s'occupant constamment du bien public, outre les grandes affaires des Cours, il remet dans le trésor du Château *St Ange*, les sommes considérables qui en ont été tirées sous le dernier Pontificat. Il a fait revendre les terres que *Clement XIII.* avoit achetées de la Cour de *Toscane* dans le Duché d'*Urbain*, & c'est le Marquis Serpos, riche Négociant de *Venise*, qui les a prises pour 560000 écus Romains, faisant un million quatre-cens

mille florins d'Empire. Le Souverain Pontife va aussi faire exécuter le plan qui a déjà été donné à plusieurs de ses Prédécesseurs, & toujours mis de côté, suivant lequel il pourra entretenir le double de troupes que le St. Siège a sur pied, avec la même dépense, & en fournissant de tout le Soldat, qui sera aussi bien qu'il pourroit le désirer au service de quelque Puissance que ce fût.

Quant à la Flotte Russe, ses ordres ont été donnés à tous les Gouverneurs des Ports de l'Etat Ecclésiastique d'y admettre les Vaisseaux de cette Flotte qui y aborderont, & de leur fournir toutes les provisions dont ils pourront avoir besoin. Dans celui de *Civitta-Vecchia* font entrés au mois d'Avril quelques Chebecs & une Frégate Espagnols, aux ordres de Don Barcelo, chargés de cent soixante-dix mille pièces d'argent pour l'entretien des Jésuites d'Espagne; & cette somme a été transportée chez Mr. Bermudez, Banquier du Roi d'Espagne à Rome, où les Officiers de ce petit armement se sont également rendus, & ont eu l'honneur d'être présentés au Pape, qui les a reçus avec distinction, & les a admis à lui baiser les pieds.

Sa Sainteté a non-seulement omis le *Jeudé Saint*: la publication de la Bulle *in Coenâ Domini*, mais encore l'expédition qui s'en faisoit tous les ans préalablement à cette publication. Elle a, sans doute, de bonnes raisons pour n'en avoir rien fait: Et le jour de Pâques tenant Chapelle comme de coutume, elle a refusé le compliment public que le Sacré Collège est dans l'usage, depuis un tems immémorial, de faire aux Papes par la bouche du Cardinal-Doyen, & dont le sujet est pris ordinairement de quelque événement

Événement heureux du Pontificat. Apparemment que Sa Sainteté s'y sera opposée, ne croyant pas encore pouvoir en compter aucun semblable depuis le sien; quoiqu'elle ait fait prendre le tour le plus favorable aux affaires de la Cour de Rome avec les Puissances de la Maison de Bourbon; car il ne s'agit plus, comme il le paroît, que de convenir d'une compensation pour le Comtat d'Avignon que la France veut retenir, & en échange duquel l'Isle de Corse, & non pas un territoire en Dauphiné, seroit cédée au St. Siège qui l'a eue autrefois en possession, & l'avoit donnée ensuite aux Genoïs comme un Fief relevant de la Chaire de St. Pierre. Et c'est probablement dans ces circonstances que le Pape a voulu suspendre la publication de la Bulle *in Coena Domini*, qui porte trop expressément l'excommunication contre ceux qui s'emparent des biens des Etats de l'Eglise, & qui conserve néanmoins toute sa force dès qu'elle n'est pas formellement révoquée.

Le Prince Xavier de Saxe, voyageant en Italie, s'est arrêté assez long-tems dans Rome, où tous les Cardinaux lui ont donné de magnifiques fêtes, ainsi que la Noblesse Romaine: il en est parti depuis peu pour Naples.

NAPLES. Depuis des ordres donnés par cette Cour, relativement à l'entrée des Vaisseaux Moscovites dans les Ports des deux Royaumes de Naples & de Sicile, on a envoyé des instructions à ceux qui y commandent, sur les regles à observer par rapport au salut. Il a été réglé premierement, de ne pas le leur demander en cas de difficulté: Secondement, qu'au cas qu'ils saluassent de quelques coups de canon, & qu'ils demandassent qu'on leur répondit, on devoit

leur déclarer " que ce n'étoit pas une affaire
 " qui dépendoit des Commandans , mais
 " qu'elle pouvoit être mieux traitée de Cour à
 " Cour. " Cependant on travaille depuis le
 commencement du mois de Mars & jusqu'à
 présent dans les Chantiers des deux Royaumes,
 & l'on a renforcé les garnisons d'*Otrante*, de
Brindisi, de *Barri*, de *Barletta* & de *Manfredonia*,
 pour faire respecter les Côtes de la *Pouille* ;
 & ces ordres sont une suite des précautions que
 prend la Cour à l'occasion des Vaisseaux Russes,
 dont elle ne compte toujours recevoir que trois
 à la fois dans ses Ports, voulant en être aussitôt
 instruite en cas de contravention de leur
 part.

Il n'y a d'ailleurs de précautions qu'on ne
 prenne dans toute la *Méditerranée* par rapport
 à cette Flotte extraordinaire, qui du fond du
Nord vient pour une première fois mouïller
 dans ces Mers avec tant de force & d'appareil,
 pour faire connoître à l'Empire Ottoman,
 quelle est de nos jours la formidable puissance
 que l'Empire Russien s'est acquise comme tout
 à coup sur l'Océan.

TURIN. Le Roi de Sardaigne, outre ses
 forces de terre qu'il augmente, paroît bien in-
 tentionné de former une Marine dans son Isle
 de *Sardaigne*, puisqu'il a fait travailler au Port
 de *Cagliari* qui en est la Capitale ; que ce Port
 est déjà en état de recevoir d'assez gros Bâti-
 mens & bientôt des Vaisseaux de guerre. Mais
 pour la perfection de son projet, le bruit court
 qu'il a fait prier les Etats Généraux des Provin-
 ces Unies de vouloir bien permettre à leurs
 Sujets de venir s'y établir, avec promesse de sa
 part de leur fournir ses magasins, ses arsenaux
 &

des Princes &c. Juin 1770. 427

& de leur accorder des privilèges avantageux à leur commerce. On est curieux de savoir la réponse des Etats-Généraux sur le Mémoire que leur auroit présenté à cet effet le Ministre que Sa Maj. Sarde tient à *La Haye*.

VENISE. C'est de cette Ville, c'est par des Exprès & par des Lettres du *Levant* qu'ayant appris déjà la descente des Russes dans la presqu'Isle de *Morée*, qu'on apprend & qu'on sçait à présent les succès rapides qui les y ont accompagnés. On en a les circonstances, on voit les endroits, les jours & la manière dont cette descente s'est faite le 3. du mois de Mars au Port de *Cailles* dans la pointe du Cap *Matapan* : quatorze Vaisseaux Russes l'ont secondée & y ont débarqué 2000 hommes. La présence de ceux-ci a armé aussi-tôt trente mille Grecs qui, sans coup férir, ont occupé les Places d'*Andrusa*, *Calamotra*, *Misitra*, *Nucia* & quelques autres : Dix huit mille d'entre eux eurent ordre à l'instant de s'avancer vers le Détroit de *Corinthe* où ils se sont retranchés dans le dessein de fermer aux Turcs le passage du secours qu'ils pourroient envoyer de ce côté-là en *Morée*; d'où s'étant avancés vers la Forteresse d'*Arcadie*, les Russes, toujours secondés des Grecs, en ont formé le blocus, les Turcs s'y étant réfugiés au nombre de 600. L'*Epire* s'est soulevé avec la même facilité en faveur des Russes. Deux Chefs considérables qui sont de la Religion Grecque, & qu'on nomme l'un *Buchowola* & l'autre *Stafa*, leur ont ouvert cette Province à la tête de 1800 hommes & ont pris les deux Villes d'*Arta* & de *Machory*. Le fameux Etienne Piccolo, dont on a tant & différemment parlé, comme Czar III, enfin ce Chef des Monténégrins, joüant

Les Russes dans la Morée & dans l'Epire.

son rôle, reparoit dans ces circonstances favorables aux Russes : il a surpris la Ville de *Pod-boryco* & deux autres petites, après une action sanglante, où les Turcs ont perdu beaucoup de monde.

Patras, cette ancienne & florissante Ville de la *Morée*, que les Vénitiens prirent en 1687 & qu'ils gardèrent jusqu'en 1716, est aussi enlevée aux Turcs. On convient qu'ils s'y sont défendus avec une grande intrépidité pendant douze heures ; mais les Grecs ayant pris les armes contre eux, & les Russes au nombre de 2000 soutenus de 10000 Mainotes, donnant l'assaut à la Place, l'emportèrent de vive force. La garnison & tous ceux qui voulurent faire quelque résistance, furent passés au fil de l'épée, & par-là toute la *Morée* se trouvant évacuée, les Turcs se sont enfuis en *Grece*, & les Monténégrins victorieux s'avancent vers la *Macédoine*, dont l'Impératrice de Russie déclare comme Prince son Général le Comte d'Orlow, par une Patente qu'elle lui a adressée.

De ces nouvelles données & confirmées par diverses Lettres, avec beaucoup de circonstances que nous passons, on devoit bien s'étonner de l'inaction de la Porte Ottomane à la vûe de tant de progrès de ses ennemis, elle qui a mis en mer une Flotte nombreuse dans le dessein de s'y opposer : mais on pourroit l'attribuer à l'occupation du Divan à appaiser des troubles qui se sont élevés subitement dans *Constantinople* à cause du tour fâcheux qu'y prennent les affaires dans cette guerre extraordinaire. On en dit même que cette occupation tombe en même-tems sur les Grecs de cette Capitale pour avoir applaudi aux victoires des Russes ; qu'on les

massacre

massacre impitoyablement, & que de 5000 qui y étoient domiciliés, tous ont été immolés à la fureur inouïe du Peuple, à l'exception de quelques-uns qui se sont réfugiés chez les Ministres étrangers.

Puisqu'il est dit ici quelque chose de *Constantinople*, nous continuerons, dans cet article de *Venise*, à en rapporter ce qui s'en présente, plutôt que dans un article séparé.

On est dans cette Capitale dans un mouvement continuel tant à l'égard des Armées navales que de terre. On y rassemble aussi le contingent des Milices pour les envoyer au Camp, & les travaux continuent dans les Arsenaux avec plus de chaleur que jamais. La Flotte destinée pour la Mer Noire est entrée le 16 Mars dans le Canal, composée de cinq Vaisseaux de guerre, de seize grosses Saïques armées, de 18 demi-Galères & de 60 Bâtimens de transport. Quant à l'Escadre de la Mer Blanche, elle consiste en 13 Vaisseaux de ligne, outre ceux qui s'y trouvent déjà. Elle a dû se mettre en mer le 7 Avril, à moins que la mort du *Mufti Osman Mullâ*, ennemi implacable des Russes, n'en eut peut être retardé le départ, par un avis du *Mufti* qui le remplace, nommé *Mirza Zadé*, & qu'on dit homme doux, tranquille & fort aimé du Grand-Seigneur ainsi que du Peuple.

D'ailleurs, tout fourmille de troupes & de recrues dans *Constantinople*. Il en est parti encore, le 4 de Mars, un Corps de 30000 hommes aux ordres d'un Sérasquier & de divers Pachas pour la grande Armée. Le Grand Vizir qui la commande, doit s'être avancé depuis, par cette augmentation, vers le *Danube*, dans le dessein de le passer & de se fortifier sur la rive gauche
de

Constantinople.

de ce Fleuve du côté de la *Moldavie*, pour arrêter les conquêtes des Russes & leur enlever, s'il se peut, celles qu'ils ont déjà faites. Le Grand Seigneur s'est approché d'*Andrinople* le 20 du même mois, mais il est retourné depuis à *Constantinople*, apprenant diverses nouvelles fâcheuses comme celle entre-autres, que la *Perse* ne veut le seconder en rien dans cette guerre, & surtout la surprenante que la Régence d'*Alger* auroit changé de système à son égard, & que voulant en être désormais indépendante, elle auroit refusé de lui payer le tribut ordinaire.

Cependant les préparatifs de guerre qui sont faits, sont immenses; & il paroît qu'indépendamment des opérations des Escadres Turques qui sont en mer, il y a lieu de croire que la Porte fera ses plus grands efforts pour tâcher de reprendre les Provinces de *Valachie* & de *Moldavie*; de sorte que la campagne qui va s'ouvrir, pourra être plus meurtrière & plus fertile en événemens que ne l'a été la précédente.

Venise.

Mais de cette transition revenons aux Vénitiens: ils arment sans cesse par terre & par mer. Cependant la Régence a donné ordre à son Général de la Mer de former un Manifeste ou Lettre circulaire adressée aux Commandans Russes, dans laquelle il eut à leur donner connoissance des Traités & engagemens de la République avec la Porte, lesquels sont contenus dans le Traité de *Passarowitz*, afin que les Vaisseaux Russes, entrant dans les Ports de sa domination, n'eussent point à s'en écarter. Le même Général a expédié quelques Vaisseaux de guerre à *Cattaro* pour en retirer 1500 hommes de troupes régulières, lesquels étant réunis à deux autres

autres mille, qui se leveront dans les Places de cet Etat, serviront à renforcer les garnisons de *Corfou*, de *Zante* & de *Céfalonie*. Enfin, cette République, sans s'écarter de son système de neutralité, a donné ordre à son Provéditeur général de mettre à la voile pour le *Levant* au premier vent favorable, avec six Vaisseaux de guerre, 12 Galères & 18 Chaloupes de 20 jusqu'à 30 canons.

Le Sénat a rendu public un Décret par lequel il statuë que les Ecclésiastiques demeurans hors des Etats de la République, ne pourront plus à l'avenir percevoir les revenus des Bénéfices qu'ils possèdent dans son territoire. Il a aussi fait publier un Edit qui défend dans toute l'étendue de la République toutes quelconques destinées pour les Convents, Hospices, Eglises, Confreries & autres Compagnies pieuses, situées dans les Pays étrangers; excepté néanmoins pour les Lieux Saints de *Jérusalem*, celui des Cathécumenes & le rachat des Esclaves; ces œuvres de piété ayant toujours été non-seulement permises, mais protégées par les Décrets publics.

Le 2 & le 4 du mois d'Avril la Députation sur les Monastères manda tous les Supérieurs & Chefs d'Ordres, & leur prescrivit, dans les formes publics, de ne plus lire à l'avenir dans leurs Réfectoires ou Chapitres, la Bulle d'Innocent XII *De celebratione Missarum*, & de remettre les exemplaires qu'ils en pourroient avoir. En même-tems il leur fut ordonné d'enrégistrer dans leurs Actes Capitulaires la présente injonction; & chaque Individu des Ordres est obligé de signer & de jurer non-seulement qu'il l'a entendu lire, mais aussi qu'il l'a vû enrégistrer. Cette Bulle porte

porte que dans les cas où l'exécution des dispositions testamentaires en matière de Messes n'a lieu, les Supérieurs Religieux sont tenus expressément d'en donner avis au St. Siège.

TOSCANE. Depuis que le Sérénissime Archiduc Léopold est monté sur le trône de ce Grand-Duché, il s'est des plus appliqué du désir de rendre tous ses Sujets heureux, & d'augmenter la population de ses Etats. Pour arriver à ce but S. A. R. a ordonné, entre autres sages dispositions, le dessèchement des marais & l'écoulement des eaux croupissantes des campagnes & de presque toutes les côtes. Cet ouvrage, dont les travaux s'avancent beaucoup, ne fait pas non seulement gagner du côté de l'Agriculture & du Commerce, mais en même-tems il procure de nouvelles lumières pour l'étude des Monumens précieux de l'antiquité ; car en creusant les fossés & canaux que les Directeurs des Ouvrages ont jugés nécessaires, on a trouvé, à la profondeur de 8 pieds, divers morceaux intéressans, savoir un ancien Fourneau, autour duquel il y avoit des Médailles. Quoique la vétusté ait effacé les caractères de la plus grande partie d'entr'elles, cependant l'empreinte de l'Empereur *Florien*, qui est sur l'une de ces Médailles, & dont le revers porte ces mots *Victor Orbis*, indique que la construction de ce Fourneau doit être rapportée au second siècle de l'Ere vulgaire. Il est vrai que *Muratori* & *Vallemont* ne parlent point de ce Prince ; mais d'autres en font mention. On voit de plus parmi ces Médailles, une frappée à l'honneur de l'Empereur *Germanicus* ; mais il est impossible de discerner lequel des *Germanicus* ce peut être.

On a aussi trouvé, à la même profondeur,
mais

mais dans un autre endroit, quelques Vases lacrymatoires de terre cuite, ainsi que quelques Sépulcres, couverts de 6 grosses tuilles creuses, qui renfermoient de pareils Vases; de plus diverses Urnes de deux pieds de haut & d'un pied de circonférence, & dont les anses sont au dessous de l'ouverture qui est large de 6 à 7 pouces. Ces Urnes n'ont pas le fond plat comme les autres, mais elles se terminent en pointe aiguë enfoncée dans la terre; quelques-unes contenoient encore de petits os presque réduits en poussière, ce qui fait croire que ce sont des Urnes cinéraires. On doit aussi remarquer que plusieurs des squelettes, qui n'étoient pas tout-à fait consumés, étoient couchés non sur le dos, mais tournés le visage contre terre, & l'on a trouvé sous le visage d'un de ces squelettes un petit vase de terre en forme de verre à boire, d'où l'on pourroit conjecturer que c'est aussi un vase lacrymatoire.

Le nombre des *Corfes* augmente dans le Grand Duché de plus en plus; on les y croit entretenus sous main, & l'on est informé de bonne part qu'il y a encore de la fermentation dans leur Isle.

Madame la Grande-Duchesse est accouchée heureusement, le 21 Avril au matin, d'une jeune Princesse, qui fut baptisée l'après-midi, & reçut les noms de Marie-Anne-Ferdinande-Josèphe Jeanne-Charlotte. Elle a eu pour Parrein & Matreine l'Archiduc Ferdinand & l'Archiduchesse Marie-Anne, qui furent représentés par le Comte de Rosenberg & par la Comtesse de Thurn. La Sérénissime Grande-Duchesse ainsi que la Princesse nouvellement née, se portent aussi-bien que peut le comporter leur état.

Espagne.

Une promotion d'Officiers Généraux que le Roi a faite sur la fin du mois de Mars dans ses Armées, est la plus nombreuse qu'il y ait encore eue depuis son règne. Le Comte de Sayve, le Prince de Masserano, le Marquis de Croix, le Marquis de Villadarias & le Duc d'Alva ont été faits Capitaines-Généraux; le Marquis de Camarena & vingt-un autres Officiers ont été élevés au poste de Lieutenant-Général; le Marquis de Villareal & trente-deux autres ont été nommés Maréchaux-de-Camp; & quarante-cinq ont été élevés au grade de Brigadier. Sa Maj. a aussi nommé à la place de Capitaine-Général du Royaume de *Navarre* Don François Bucareli y Ursua, à celle de Capitaine-Général du Royaume d'*Andalousie* le Marquis de Vanmarcke, à celle de Capitaine-Général du Royaume de *Galice* le Marquis de Castremanes, à celle de Commandant-Général d'*Oran* Don Eugene Alvarado, à celle de Gouverneur de la Place de *Cadix* Don Nicolas Bucareli y Ursua, à celle de Gouverneur de *Zamora* le Comte de Croix Brigadier, & à celle de Gouverneur de *Centa* Don Dominique Salcedo. Sa Maj. a fait encore nombre d'autres promotions en même-tems.

La Cour a fait & continué de faire passer en *Amérique* beaucoup de munitions de guerre & de troupes. L'objet de tous ces envois est d'empêcher les Anglois de s'approcher de l'Isle de *Cuba*.

Au Port de *Cadix* sont entrées le 16. Mars deux Frégates, nommées le *Jesus-Marie-Joseph* & le *Saint-Charles*, dont la premiere vient de *Buenos-*

Buenos-Ayres & la seconde de la *Havane*. Elles ont apporté pour le compte du Roi & des particuliers 500205 écus en or & en argent monoyé & travaillé, 19974 arobes de tabac en poudre & en feuilles, 14614 arobes de sucre, 226 quintaux de bois de teinture, 20000 cuirs & autres effets de ce Pays-là. La Frégate la *Notre-Dame*, de la Compagnie des Caraques, est arrivée à *Vigo* le premier Avril. Sa cargaison est de 8364 paquets de cacao, 60632 livres de tabac, & 546 cuirs en poil.

On parle à *Madrid* d'un gros armement qui se fait à *Alger*, & de divers Traités entre quelques Puissances de l'Europe, relativement à la présente guerre entre la *Porte* & la *Russie*. On sçait d'ailleurs que la Nation Françoisse a repris tout son crédit à *Alger*, depuis qu'elle a dissipé des préventions qu'on avoit voulu donner au Dey contre-elle.

Du *PORTUGAL* on apprend que le Roi continué à travailler avec beaucoup d'assiduité à l'expédition des affaires Ecclésiastiques, qui étoient demeurées suspenduës dans son Royaume pendant quelques années pour les raisons connus; que Sa Maj. Portugaise a fait & envoyé à *Rome* sa nomination à quelques dignités vacantes dans différentes Eglises, pour être confirmées à l'ordinaire par le St. Siège; que souhaitant aussi donner plus de facilité pour l'instruction des Fidèles dans ses Etats, elle a résolu d'établir trois nouveaux Evêchés dans son Royaume de *Portugal*, & en a déjà donné part au St. Siège pour avoir les expéditions à cet effet.

On ne dit plus mot de celui qui a attenté à la vie du Roi.

ARTICLE I.V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE, & dans le NORD, depuis le mois dernier.

POLOGNE. Dans une conférence tenue chez le Roi dans les premiers jours d'Avril & à laquelle ont assisté le Prince Wolkonski Ministre de Russie & celui de Prusse, ils lui ont proposé « qu'il n'y avoit pas d'autre moyen de ramener la tranquillité dans ses Etats que de former une Confédération Générale & d'annuler le dernier *Senatus-Consilium* ; » & peu après cette conférence on vit le Prince Wolkonski passer à l'Hôtel du Prince-Primat, qu'on ne croyoit pas éloigné d'accéder à cette Confédération. On doit s'être accordé ensuite avec divers Maréchaux sur le plan à la former. Pour y attirer même davantage & gagner les esprits, on vouloit l'établir sur le fondement de celle de *Bar* en *Podolie*, qui est cette fameuse Confédération d'où sont nées successivement toutes celles qui ont déchiré le sein de toute la République. Dans ces momens on auguroit d'autant mieux de son succès, que le Roi a été ensuite d'une autre conférence tenue à ce sujet chez le Grand Maréchal de la Couronne; qu'une des premières Familles de l'Etat donnoit dans la proposition qui en avoit été faite, & que les Grands de la Cour paroissent être les premiers à s'engager dans cette Confédération, que le Roi le Prusse étoit d'intention de favoriser pour ramener plus promptement la tranquillité en Pologne. Enfin pour
la

la rendre plus croyable on se fondeoit sur ce que presque tous les Maréchaux des autres Confédérations étoient morts, ou ennuyés du travail pénible & ruineux qu'ils avoient entrepris, surtout depuis les disgrâces & les peines sans fin qu'ils avoient essuyées. Mais il s'est élevé tout-à-coup chez les Grands un parti contraire qui a tant fait, que la Confédération générale projetée en faveur du Roi & pour la pacification des troubles, a été différée, tandis que de l'autre côté, on faisoit entrer encore en *Pologne* un Corps considérable de Russes, destiné à appuyer ses opérations. Ce qui paroissoit en même tems difficile, c'étoit de donner un Chef à la Confédération, le Comte de Mniszeck entr'autres alléguant bien des raisons pour s'excuser de le devenir ; cependant la Cour de *Petersbourg* incline toujours pour cette Confédération, à laquelle une grande Famille continuant de s'opposer, il n'y aura vraisemblablement que du succès de la campagne, qui doit être présentement ouverte, qu'on pourra attendre la tranquillité après laquelle on soupire dans tout le Royaume.

Mais dans cette conjoncture on voit circuler à *Varsovie* un Manifeste de Confédération générale contre le Roi & une Lettre du Maréchal Dziejanowski, dont on a souvent parlé, l'un & l'autre écrits en termes fort vifs & ne respectant guères l'autorité royale. La desunion se glisse cependant parmi les Confédérés; ils ont fusillé le 13. Avril Bierzinski si connu par ses actions destructives, & qu'ils avoient adopté pour un de leurs meilleurs Chefs ; & tandis qu'ils se desunissent de la sorte, le Colonel Russe Suwarow a rencontré dans le Pays de *Sandomir* le Maréchal Pulawski, autre fameux Chef des

Confédérés, l'a battu & l'a même fait prisonnier avec cinq pièces de canon, qu'il lui a enlevées.

Dans ce tems il s'étoit formé une nouvelle Confédération à *Korona* en *Lithuanie* : le Général-Major Muller, Russe, qui en fut informé, y courut & l'a étouffée dès sa naissance. La Grande & la Petite *Pologne* paroissant pour lors être absolument purgées de Confédérés, on se portoit à préparer les voyes à *Varsovie* pour la tenuë d'une Diette extraordinaire; mais on doit attendre la résolution de l'Impératrice de Russie qu'on a voulu consulter auparavant sur ce point; puisque tout doit passer par les mains de cette Souveraine. Enfin, on vouloit en ce tems que tout annonçât un heureux changement de face dans les affaires de la République, par une tranquillité que paroissent prendre les Confédérés parmi eux, par l'éloignement des Turcs du *Danube*, & par les conquêtes des Russes en *Morée*, apprises par des dépêches que la Cour a reçues du *Levant*.

Quoique les Confédérations, dont on a tant rapporté de traits, semblent être à présent comme expirantes, par ce qu'on vient d'en marquer; surtout par des coups foudroyans qu'on leur a portés en trois affaires différentes arrivées, comme on l'apprend dans les premiers jours d'Avril; cependant ceux de leurs Chefs qui respirent encore, s'épuisent en de nouveaux projets; les uns, comme Mr. Mostowski, Vaivode de *Mazovie*, appellent au Trône l'Infant-Duc de Parme, & les autres un Prince Allemand; mais ce qui doit tranquilliser, c'est que ceux qui aiment la Patrie ont représenté que dans les troubles actuels il seroit bien qu'on recherchât

la médiation des Puissances Catholiques pour les appaiser. D'ailleurs, on sçait que la plupart des Cours de l'Europe sont d'intention de maintenir sur le Trône le Roi qui y est assis. On s'attend même à voir publier bientôt une Déclaration des Cours de *Vienne*, de *Versailles*, de *Madrid* & de *Berlin*, relativement à la position actuelle des affaires de la République.

De plus, on sçait que l'*Angleterre* & la *Hollande* désirent qu'on tint une Diète de Pacification, & que pour en appuyer le succès, ces deux Puissances tâcheroient de porter la *Russie* à rompre à cet effet le nœud gordien, qui est celui de rappeler ses troupes de la *Pologne*.

Passant de ces affaires politiques & mixtes de l'intérieur de la *Pologne* aux Armées, voici ce qui est à marquer en préparatifs de la campagne, qu'on dit être en de grands mouvemens depuis les premiers jours du mois de Mai. Mais, suivant les avis qui précèdent ces mouvemens, le Général Romanzow, qui commande la principale des deux Armées de l'Impératrice de Russie, & qui a fait la conquête de la *Moldavie* & de la *Valachie*, marque dans une Lettre publique par l'impression, qu'il a écrite à un de ses amis, " que les plus importantes Places

Armées

- de ces deux Principautés, comme *Choczim*,
- Jassy*, *Foczani* & *Bucharest*, ont chacune une
- garnison considérable; qu'on ne néglige rien
- pour les rendre imprenables; qu'on est occupé à y établir de grands magasins & à les
- pourvoir de tout, & qu'enfin l'Armée Ottomane, dont on ne semble avoir rien à craindre, est postée de l'autre côté du *Danube*,
- dans un assez grand éloignement. "

Cependant, lors de cette Lettre écrite, la

grande Armée Russe, étoit encore dans la *Voléhinie*, la *Podolie* & l'*Ukraine*, voulant, suivant toute apparence, avant que de se mettre en marche, avoir des nouvelles ultérieures des opérations de la Flotte de sa Nation dans le *Levant*.

D'une autre Lettre écrite par le Lieutenant-Général Russe de *Stoffeln*, qui a remporté divers avantages sur les Turcs en quelques rencontres de leurs Corps; il étoit au 20. d'Avril à *Bucharest* avec un des siens; le Général *Repin*, s'étoit avancé alors jusqu'à *Foczani*, & le Comte de *Panin*, qui commande la seconde Armée Moscovite, se préparoit à marcher vers *Bender*, dont il devoit commencer le siège. " Les Tartares, dit-il, qui auroient voulu couvrir cette Place importante & empêcher les Russes de passer le *Dniester* de ce côté-là, ont été battus, & on leur a pris beaucoup de chevaux. "

La Cour de *Petersbourg* auroit donc lieu d'être tranquille sur les mouvemens des Tartares & des Turcs, qui seroient tenus en bride de tous les côtés. Mais on assure qu'au moment qu'on s'y attendoit le moins, ils sont sortis de leur apparente létargie, & qu'ils ont repassé le *Danube* avec des forces considérables pour délivrer *Bender* & reprendre la *Moldavie* & la *Valachie*; qu'ils ont obligé les Russes d'abandonner *Bucharest* & cette dernière Province; qu'un Corps de 8000 hommes, (celui du Général *Stoffeln*) a été tout-à-fait écrasé; que le Prince de *Repin*, qui est accouru avec 4000 hommes pour le soutenir, a dû se retirer, sans avoir pu effectuer quelque chose; que les Russes, qui occupoient la *Moldavie*, sont actuellement sous le canon de *Chocsim*, & que les Turcs ont repris *Jassy*. Quant à l'Ar-
mée

mée du Comte de Panin qui, suivant les mêmes nouvelles, s'étoit mise en route pour faire le siège de *Bender*, on la publie enfermée d'un côté par les Tartares & de l'autre par les Turcs. On va même jusqu'à marquer qu'elle a été battue & qu'il en est resté 18000 hommes sur la place. Sur ceci on ajoute que les Boyards & Gentilshommes de la *Valachie*, se sont sauvés en *Transilvanie*, ou tout fourmille principalement à *Hermanstadt* & *Cronstadt*, d'une foule de malheureux qui y ont cherché un azile contre la fureur des Musulmans qui ont juré de s'en venger."

C'est là ce qui est dit & même ce qui est publié dans les papiers publics : il y en a qui confirment bien le tout, d'autres en diminuent quelque chose : d'autres enfin mettent en doute ces coups portés aux Russes. Quoiqu'il en soit, il y a quelques semaines qu'on ne voit plus du côté des Russes de ces relations portant toujours des avantages qui leur ont été si communs dans toutes celles qu'ils ont répandues dans les diverses Provinces de la *Pologne* & du Grand Duché de *Lithuanie*, même dans les Pays étrangers.

La Cour de *Petersbourg* n'en parle plus également ; mais toute occupée des recrues qu'elle fait faire dans l'étendue de son Empire, & de renforcer continuellement les troupes des deux Armées qu'elle tient en campagne, elle se porte, comme on l'a déjà dit, à vouloir faire réussir la Confédération générale, projetée en faveur du Roi de Pologne ; mais sans se prêter jusquelà aux insinuations qui lui sont données de retirer ses troupes du territoire Polonois ; point qui contribueroit beaucoup à la cessation des

troubles qui continuent à regner dans toute la République.

En finissant cet article nous apprenons de bonne part que le Sr. Bierzinski vit, & qu'il est conséquemment très-faux qu'il ait été fusillé.

La *Suede* & le *Dannemarck* qui regardent de loin & tranquillement les troubles de la *Pologne*, ne présentent rien de remarquable pour l'étranger.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

Le Sieur Wilkes sorti de prison.

ANGLETERRE. Un seul homme, tel que le Sr. Wilkes, étoit suffisant pour mettre en émotion, presque toute la Nation Angloise. Aujourd'hui que sa détention a pris fin, il est encore à en rapporter ce qui suit, puisque le Public a été, & dans le Royaume & ailleurs, assez curieux de voir la tournure que prendroit son affaire en opposition au Ministère & au Parlement. Enfin le 17. Avril à six heures du soir, a été le jour de son élargissement de la prison du Banc du Roi. On avoit pris des précautions pour tromper la vigilance de la populace; mais envain, elle ne s'aperçut pas plutôt qu'il étoit en carrosse, qu'elle voulut dételier les chevaux pour le traîner & le conduire ainsi en triomphe. Cependant sur les instances redoublées qu'il fit à cette multitude pour qu'elle lui laissât continuer son chemin, elle se désista de son entreprise, & il fit route vers la campagne: on ne sait pas précisément où il s'est retiré. Dès le lendemain le Sieur Wilkes adressa aux *Françenanciers de Middlesex* une Lettre, par

laquelle il les remercie des bienfaits qu'il a reçus d'eux pendant son emprisonnement, en faisant mention des bons effets qu'ont produit pour la Patrie leur zèle, leur persévérance, & l'amitié qu'ils lui ont témoignée. Il promet qu'il continuera de défendre les Loix & de maintenir les libertés de l'Empire Britannique. Il se repose sur leur protection & leur appui. Il se félicite de ce que pendant sa rude détention il s'est employé utilement pour la cause de la liberté publique, en anéantissant les ordres généraux de prise de corps, ce trait redoutable du pouvoir arbitraire. Il est fâché que l'amende décernée contre le Secrétaire d'Etat, ait été payée des deniers de la Trésorerie, & que le coupable ait eu pour récompense la charge de Garde du Sceau privé. Il se flatte que ce triomphe de la liberté sur le despotisme demeurera enregistré jusqu'aux siècles les plus reculés. Il témoigne ses regrets de ce qu'en d'autres recherches touchant le Parlement il n'a pas été aussi heureux; mais il espère qu'un Parlement futur fera justice à la Nation du sang innocent répandu le 10. Mai 1768, & pendant l'élection de *Middlesex*. Il dit que l'état de la Nation doit répandre l'alarme; que la Chambre des Communes a non-seulement rejeté un Membre élu par le plus grand nombre des Electeurs, mais même lui a substitué une personne qui n'est pas de leur choix; qu'elle s'est arrogé ouvertement le pouvoir législatif, & a attaqué directement par ce procédé la forme & l'essence de la Constitution. Il se plaint du peu de succès qu'ont eu les Remontrances & Requêtes de la Province de *Middlesex*, & il l'attribue à ce que son expulsion avoit été arrêtée auparavant dans le cabinet.

Il ajoute que la Nation n'est pas la dupe de cette manœuvre, puisqu'elle ne regarde plus la Chambre des Communes comme les représentans du Corps qui ont droit d'en élire les Membres. Il assure qu'il n'a pas le moindre ressentiment contre ses persécuteurs ; qu'il n'a point d'autre passion que celle de la reconnoissance envers ses amis ; & que ses seuls ennemis sont ceux de la Patrie ; que si le Roi daignoit écouter favorablement les cris de la Nation, & congédier ses Ministres actuels, gens corrompus & despotiques, elle pourroit espérer de jouir bientôt du bien le plus désirable & le plus souverain, qui est la liberté.

Le Sieur Wilkes a aussi écrit une Lettre à la Bourgeoisie de *Londres*, pour lui déclarer qu'il se propose de prendre possession de la place d'Echevin à laquelle il a été élu, en lui promettant qu'il s'attachera à remplir les devoirs d'un Magistrat intègre & d'un bon Bourgeois de la Capitale de l'Empire Britannique.

Le 18. il y eut dans les Villes de *Londres* & de *Westminster* des illuminations & de grandes réjouissances à l'occasion de l'élargissement du Sieur Wilkes ; mais au moyen des précautions prises par le Gouvernement & la Magistrature, la journée se passa sans désordre. Ce Gentilhomme alla ce jour-là au Château de *Hayes*, chez le Comte de Chatham, où il dîna avec la plupart des Membres de l'opposition.

Le 24. le Sieur Wilkes fut installé dans la charge d'Echevin de la Ville de *Londres*. Cette installation fut encore un nouveau sujet de triomphe pour ses partisans, qui crurent en faire paroître encore un autre le 9. du mois de Mai, qu'il étoit dit que le Sr. Wilkes s'étoit proposé d'aller

à aller à la tête de tous les Electeurs de *Middlesex* à la Chambre des Communes pour y demander son admission en qualité de Membre pour cette Province : mais il ne s'y est pas présenté, quoique toutes les avenues du Parlement furent remplies de monde qui attendoit son arrivée. On le croit retiré pour un tems à la campagne, afin reparoitre au moment qu'on s'y attendra le moins ; & peut être n'est-on pas encore à la fin historique des menées de ce fameux Partisan de la Liberté Angloise. Passons au Parlement où il est toujours parlé de lui.

Le 25. Avril les Communes, en comité sur le Subside, résolurent que la somme de 1500000 livres sterlings de capital d'annuités à $3\frac{1}{2}$ pour 100, créées par Acte de la 29^{me}. année du présent règne, soit remboursée, le 12. Février prochain, après en avoir payé l'intérêt jusqu'alors & que la somme de 1500000 liv. sterl. soit accordée à cet effet. Ensuite la Chambre en comité sur les moyens de remplir le Subside, résolut : Que toute personne possédant des Annuités consolidées à 4 pour 100 qui, avant le 7. Mai prochain, souscrira dans un Régistre, préparé à la Banque pour cet effet, son consentement d'accepter, au lieu de ces Annuités, des Annuités à raison de 3 pour 100, à compter du 5. Janvier 1770, qui seront portées à la classe des Annuités à 3 pour 100; aura pour chaque 100 liv. sterl. de capital ainsi souscrit jusqu'à ce que les différentes sommes souscrites feront un total de 2500000 liv. sterlings, deux Billets à raison de 14 liv. sterl. par Billet ; & que chaque souscripteur aura une quittance pour 4 livres, faisant partie de 14 pour chaque Billet, auquel tel souscripteur pourra prétendre

& qui fera pour chaque Billet les payemens suivans, sçavoir :

- | | | | | |
|---|------|---------------------|------|------------------|
| 1 | liv. | pour ou avant le 15 | Juin | prochain. |
| 2 | - | - | - | le 20 Juillet. |
| 3 | - | - | - | le 21 Août. |
| 4 | - | - | - | le 25 Septembre. |

Et que la somme de 500000 liv. sterl. sera partagée en prix *netto*, payable à la Banque le premier Mai 1771. Celui qui payera le total du montant de chaque Billet pour ou avant le 17 Août prochain, jouïra d'une escompte à raison de 3 pour 100 par an, à compter du jour de ce parfait payement jusqu'au 25 Septembre prochain; que si la souscription desdites 2500000 liv. sterl. d'Annuités à 4 pour 100 n'est pas remplie avant le 7. Mai prochain, & qu'il reste encore des Billets non réclamés, il sera libre à toute personne quelconque de contribuer pour l'acquisition de ces Billets à raison de 14 liv. sterl. chacun aux termes suivans.

- | | | | |
|---|------|---------------------|--------------------|
| 4 | liv. | pour ou avant le 10 | Mai. |
| 1 | - | - | - le 15 Juin. |
| 2 | - | - | - le 20 Juillet. |
| 3 | - | - | - le 21 Août. |
| 4 | - | - | - le 25 Septembre. |

Le premier jour de Mai, Mr. Pitt, Comte de Chatam, présenta à la Chambre Haute un Bill pour révoquer la sentence de la Chambre des Communes, par laquelle Jean Wilkes, Ecuyer, est jugé incapable d'être élu Membre pour servir dans ce présent Parlement, & les Franctenanciers du Comté de *Middlesex* ont été privés de l'un de leurs Représentans légitimes. Ce Lord, en présentant ce Bill, allégua bien des raisons pour prouver la nécessité de cette disposition qui remédieroit à un des principaux griefs

griefs dont la Nation se plaint si amèrement. A la réquisition qui en fut faite, ce Bill fut lû pour la première fois; mais comme on proposoit d'en faire une seconde lecture, il s'éleva de très-vifs débats, & ce Bill fut rejeté à la pluralité de 89 voix contre 43. Les deux Partis déployerent de nouveau à ce sujet toute leur éloquence. Le Comte de Chatam parla pendant deux heures. Le Parti du Ministère ne combattit pas moins vigoureusement les allégations du Parti de l'Opposition, en soutenant entre-autres que l'établissement d'une telle Loi seroit & absurde & illégale, puisque ce Bill ayant son origine dans la Chambre Haute & anéantissant les résolutions des Communes qui, en matières d'Elections sont déclarées conclusives & légitimes, seroit une violation manifeste des Droits & Privilèges des Communes, & seroit naître des contestations dangereuses à l'autorité des deux Chambres. Mais sur le Bill rejeté, 33 Pairs nommés, signés, & à leur tête le Comte de Chatam, ont donné la Protestation que voici :

DISSENTIENT. Parce que les fondemens de ce Bill si amplement posés dans les raisons contenues dans les deux Protestations, enrégistrées dans les Journaux de cette Chambre le 2. Février dernier; Nous croyons qu'il est indispensablement nécessaire de protester contre la réjection de ce Bill, pour qu'il soit transmis à la postérité, que cette méthode utile, constitutionnaire & efficace de remédier à un grief inouï, n'a pas échappée à notre vigilance, & pour que de nos jours nous soyons tenus pour des Gens déterminés à faire, en toute occasion, les plus grands efforts pour obtenir le redressement des Droits des Sujets &
des

des Electeurs lesés de la Grande-Bretagne, qui dans le moment une fatalité dominante a empêché d'avoir leur effet, refusant par-là réparation & confort à un Peuple opprimé & affligé.

Le 3. on proposa dans la Chambre-Basse, qu'il soit présenté au Roi une humble Adresse; pour qu'il plaise à Sa Maj. d'ordonner " qu'il soit remis à cette Chambre une copie de toutes les instructions données au Viceroi d'Irlande, par rapport à la dernière prorogation précipitée du Parlement de ce Royaume, dans un tems où des affaires de la dernière importance pour la Nation étoient pendantes audit Parlement, ainsi que des papiers sur lesquels cette résolution étoit fondée & de la réponse sur ce sujet. " On proposa d'ajouter : *Comme aussi copie d'un Message du Viceroi à la Chambre des Communes du Royaume d'Irlande en date au 16. Novembre dernier, relativement à l'augmentation des troupes qui s'y trouvent.* Cette proposition ainsi changée fut approuvée, mais lorsqu'elle fut mise aux voix, elle fut rejetée à la pluralité de 178 voix contre 66.

Le 4. le Comte de Chatam proposa derechef dans la Chambre Haute, " que cette Chambre est du sentiment que la réponse que le Roi a faite à la dernière Adresse, Remontrance & Supplique du Lord-Maire des Aldermans & de la Livrée de la Ville de Londres assemblés en commun Conseil, est d'une nature très-dangereuse, en ce que par-là l'exercice des Droits les plus évidens du Sujet, nommément de supplier le Roi pour le redressement des griefs, de se plaindre de la violation de la franchise d'Electio*n*, d'exposer les mau-

20 vaines

vaïses menées de l'Administration & solliciter le renvoi des Ministres iniques, a été, sous prétexte de relever certaines parties de ladite Remontrance & Supplique, par la généralité d'un seul mot abrégé, *contenu*, indistinctement censurée & les Bourgeois affligés de *Londres* ont ouï de la part du Trône même que le contenu de leur humble Adresse, Remontrance & Supplique, portant leurs plaintes & outrages aux pieds du Souverain, comme au Père de son Peuple, ayant le pouvoir & la volonté de les redresser, ne sauroit être considéré par Sa Maj. que comme manquant de respect envers elle-même, injurieux à son Parlement, & incompatible avec les principes de la Constitution. "

Cette proposition fut fortement appuyée par celui qui l'avoit proposée, & qui ajouta entre autres " qu'il étoit trop bien persuadé de la bonté du cœur de Sa Maj. pour croire que cette réponse pût venir d'elle; que sa qualité de Roi & son rang personnel ne le permettoient pas, mais qu'elle venoit de ses Ministres. " Il alléguâ plusieurs autres raisons pour preuve de sa façon de penser à cet égard & qualifia d'insensés & de fourbes ceux qui, de quelque rang ou qualité qu'ils soient, ont conseillé une telle réponse. (*)

Le Lord Pomfret répondit au Comte de Chatam, en faisant connoître qu'il étoit bien déplorable que l'attention de la Chambre dût être excitée par des réquisitions incompatibles avec les résolutions récentes de la Chambre sur

(*) On voit cette réponse dans notre dernier Journal.

ce sujet, lorsqu'on présenta une Adresse au Roi en approbation de sa réponse. Le Comte de Suffolk, le Duc de Richmond & les Comtes de Shelburne & de Temple appuyerent le Lord Chatam & s'efforcèrent à porter les Ministres & ceux de leur Parti à entrer dans la discussion de cette Proposition, ou du moins à y répondre; mais malgré toute leur rhétorique, il leur fut impossible d'engager le Lord Mansfield à dire un seul mot. Enfin, on en vint aux voix & alors il n'y en eut que 37 pour la Proposition & 85 contre: de sorte que le Parti anti-Ministériel a échoué pour la troisième fois dans ses tentatives en faveur du Sieur Wilkes. Il n'y eut que le Lord Pomfret, ci-dessus nommé & le Lord Gowes qui parlerent en faveur du Ministère, & voici comment ce dernier s'exprima:

MY LORDS, *J'avoie que je suis étonné & surpris de la proposition que Mylord Chatham vient de faire. Sa Grandeur peut-elle ignorer, que ce même sujet, qu'elle propose aujourd'hui à votre considération, a déjà été débattu dans la Chambre; & qu'en conséquence de ce débat, il a été présenté une Adresse de remerciement à Sa Majesté, tant de la part de cette Chambre que de l'autre Chambre du Parlement, sur cette même réponse, que ce Lord voudroit actuellement faire censurer par cette Chambre?*

Ceci, MY LORDS, seroit non seulement contraire aux règles & aux ordres de cette Chambre, mais répugneroit même au sens commun. Mylord Chatham ne prétend pas faire voir que, pour porter vos Grandeurs à changer de sentiment, il existe aujourd'hui quelque raison qui n'ait pas existé lorsque l'affaire a été débattue en premiere instance.

Instance. Ce Seigneur veut-il donc rendre aux yeux de l'Univers les procédés de cette Chambre aussi inconsistans que tout le cours de sa propre conduite politique ? Quoi ! remercier aujourd'hui Sa Majesté de sa réponse, & la censurer demain ? Cela pourroit s'accorder avec la folie capricieuse d'un charlatan politique ; mais cela conviendrois bien mal à la sagesse & à la constance du Grand Conseil de ce vaste Empire.

J'espère donc que vos Grandeurs seront d'opinion, que cette affaire ne sauroit en aucune façon être remise sous vos yeux. A la vérité, on débite que la matière n'avoit pas été pleinement débattüe, lorsqu'on l'a ci-devant agitée : Mais je suis frappé de l'entendre dire aux Lords qui viennent de l'avancer. Ils doivent bien se souvenir que ce sont eux seuls qui ont été cause que ce débat a été abrégé. Ils avoient pour ce jour-là des engagements de bien plus agréable nature, que la protection des Libertés du Peuple, dont ils prétendent être les défenseurs. Si leurs Grandeurs en étoient pénétrées autant qu'ils le disent, au lieu d'un débat de quatre heures, elles l'auroient pû pousser jusqu'à vingt-quatre heures. Mais ici nous voyons, lorsque l'amour de notre Patrie & l'amour d'une fête de la Ville entrent en concurrence, lequel des deux l'emporte. Faut-il pour cela qu'ils viennent aujourd'hui faire des efforts pour remettre en délibération une matière si solennellement débattüe & décidée par vos Grandeurs, sous prétexte que l'un dit, je n'ai pas été présent, & l'autre je n'ai pû m'arrêter ? C'est, MYLORDS, se moquer de tout ce qui sent l'ordre & insulter la dignité de cette Chambre, ce dont je ne doute point qu'elle ne témoigne convenablement son ressentiment. Ainsi, quant à moi,

moi, je propose humblement de rejeter la Proposition.

Ainsi continuent les troubles; ils ne finissent point non-plus dans la *Nouvelle-Angleterre*. De *Boston*, qui en est la Capitale, toutes les Lettres envoyées à la Cour portent que le cinq de Mars au soir un démêlé arrivé entre trois jeunes Bourgeois & trois Soldats, a eu des suites fâcheuses. Cette querelle particulière devint bientôt générale; car la populace se joignit aux trois Bourgeois & les Soldats furent soutenus par plusieurs de leurs corps, armés de coutelas, après-quoi le combat recommençant, les Soldats furent obligés de se retirer: mais dans leur retraite ils firent face dans une rue, & ayant chargé leurs fusils, ils titerent sur la foule, tuèrent quatre hommes & en blessèrent huit, dont six très-dangereusement. L'Officier qui étoit de garde & les Soldats qui ont tiré, ont été mis en prison par les Magistrats, l'Officier étant accusé, quoiqu'il le nie, d'avoir donné ordre de tirer. Quoiqu'il en soit, toute la Ville conçut une haine si implacable contre les Soldats, que les deux Régimens qui y sont en garnison, jugerent à propos de se retirer au Fort *Guillaume*, pour se soustraire aux effets du ressentiment de la Bourgeoisie qui avoit juré leur perte. On doit remarquer que la Ville de *Boston* peut fournir en 24 heures de tems dix mille hommes bien armés & disciplinés.

Ces nouvelles ont fait le sujet de plusieurs conférences tenues à la Cour. Les sentimens y ont été partagés par rapport aux moyens à employer pour ramener la paix & la tranquillité dans les Colonies. Les uns ont opiné qu'il importoit de ménager les esprits déjà trop
irrités

des Princes &c. Juin 1770. 453

Artirés & prévenus contre les démarches du Gouvernement, & d'employer les voyes de douceur & de modération pour rétablir le calme & la confiance. Les autres ont soutenu qu'il étoit de l'honneur & de l'intérêt de la Cour de réprimer l'esprit de révolte qui s'est manifesté dans les Colonies, & qui étant tacitement toléré ne serviroit qu'à exciter des attentats plus hardis encore pour parvenir à l'indépendance à laquelle les Colonies semblent viser. Ce dernier sentiment semble d'autant plus avoir prévalu, qu'on a d'abord ordonné que la Frégate de guerre la *Tweed* fit voile de *Portsmouth* pour se rendre à *Boston* avec des ordres importants au Général Gage; & le Bureau de la Guerre a expédié pour l'*Irlande* des ordres de la Cour, afin d'y faire embarquer un Corps de 3000 hommes de troupes pour passer à *Boston*. Dès que ce Corps y sera arrivé le Général Gage doit rassembler tout ce qu'il a de troupes réglées dans la *Nouvelle-Angleterre*, la *Nouvelle-York* & la *Nouvelle-Ecosse*, pour se rendre à *Boston* & prendre des mesures de vigueur pour contenir l'esprit des Colonistes dans de justes bornes.

Le 8. Mai les Communes entamerent la discussion des affaires de l'*Amérique*. L'on débuta par examiner la teneur des ordres & instructions envoyés aux Gouverneurs & Commandans du Roi dans les différentes Colonies, comme aussi des dépêches que les Ministres ont reçus pendant l'année présente 1770, d'où il appert que les Colonies reclament les mêmes privilèges & le même genre de Gouvernement Législatif que celui qui s'exerce en *Irlande* &c. Surquoi il fut proposé de présenter au Roi une humble Adresse " pour supplier Sa Majesté, de l'avis

20 de son Conseil Privé, de faire expliquer,
 20 corriger & changer toutes les commissions,
 20 instructions & ordres donnés aux Gouver-
 20 neurs & Commandans dans ces Colonies,
 20 dans les cas où ils pourroient intervenir les
 20 uns avec les autres, ou qu'ils contiendroient
 20 des pouvoirs ou autorités qui ne sont pas
 20 conformes aux Loix & à la Constitution du
 20 Royaume, &c. " Mais il fut arrêté de s'a-
 journer. Pendant la délibération il y eut de vifs
 débats entre les deux Partis. Le Colonel Barré,
 du parti de l'Opposition, censura vivement la
 conduite des Ministres envers les Colonies &
 condamna hautement les procédés des Soldats
 dans le massacre du 5. Mars à *Boston*, comme
 étant, dit-il, l'effet des instructions données au
Militaire indépendant du Pouvoir Civil, qui se
rapportoit à tous égards à l'établissement d'un
Gouvernement Militaire dans les Colonies. Le
 Lord Maire s'échauffa beaucoup aussi; mais les
 Partisans du Ministère répliquèrent avec beau-
 coup de modération & de retenuë.

Le 9. les Seigneurs déliberèrent sur plusieurs
 Bills passés par les Communes, & celles-ci
 reprirent le même jour l'examen des affaires de
 l'*Amérique*. Après une longue & vive discussion
 de tous les papiers qui ont été remis à la
 Chambre au sujet des troubles & des desordres
 survenus dans la plûpart des Colonies & du
 massacre de *Boston*, l'on proposa successivement
 huit articles différens, qui furent séparément
 agités & qui furent tous rejettés. Par ces arti-
 cles, la conduite de la Cour envers les Colo-
 nies à certains égards & les procédés des Colo-
 nies & de leurs assemblées, sont également cen-
 surés & condamnés, comme étant préjudicia-
 bles

bles au Commerce de ce Royaume, & nuisibles à la paix & à la prospérité des Colonies, des-honorantes pour la Couronne & attentatoires à l'autorité du Parlement.

Dans la session du 10. & d'autres de quelques jours suivans, on ne remarqua encore que des discussions dans la Chambre des Communes par la lecture de plusieurs Bills, de divers rapports, d'ordres, de sentences, de procédures qui n'intéressant que des particuliers, on peut se dispenser d'en faire le récit : & par-là nous finirons pour ce mois-ci le récit des affaires agitées dans les deux Chambres du Parlement, où, suivant l'état qui y a été remis, les exportations en toutes sortes de marchandises des Manufactures du Royaume &c. à toutes les parties du Monde pendant l'année 1768; se montoient à *quinze millions-cent dix-sept mille neuf cens quatre-vingts-deux livres sterlings seize shellings un sol*, & le montant des importations de toutes les parties du Monde pendant la même année, à *onze millions huit cens quatre-vingts-dix-huit mille six cens soixante-une livres sterlings deux shellings-sept sols* : ce qui fait une balance en faveur de l'Angleterre de *trois millions deux cens trente-neuf mille trois cens vingt-une livres sterlings treize shellings six sols*. L'état de l'année 1769 n'étoit pas encore bien constaté dans les quinze premiers jours du mois de Mai.

Le Général Smith, qui est arrivé à *Londree* à bord de l'un des Vaisseaux de la Compagnie des *Indes*, a donné aux Directeurs des nouvelles de l'état florissant de leurs affaires dans l'*Inde*, & il a été remercié de sa valeur & de ses soins à former les troupes de la Compagnie, & à tenir en bon échec les Princes qui avoient

senté de l'inquiéter dans ses possessions. Aussi un Vaisseau parti pour *Madras*, a été chargé de selles, brides & caparaçons très-riches, embellis de diamans & autres pierres précieuses, qui doivent être présentés au nom de la Compagnie par le Gouverneur & Conseil de cette Place, au Nabab du *Carnatic*, dont l'attachement à la Nation Angloise a éclaté en diverses manières. Ce Princee (rapporte Mr. Smith) fait habituellement sa résidence à *Madras*, où il dépense, au milieu des Sujets Anglois, la plus grande partie de son revenu, qui est presque d'un million de livres sterlings.

Voici d'ailleurs quelques nouvelles particulières.

Dans les premiers jours du mois de Mai le Roi a fait dans ses Armées une promotion de neuf Généraux, de vingt cinq Lieutenans-Généraux, & de vingt-un Généraux-Majors; mais il n'est question d'aucune augmentation dans les troupes.

Le Sieur Pascal Paoli, ce Chef & Dictateur de la Nation Corse, qu'on sçait s'être retiré en *Angleterre*, y est encore, où il fait actuellement une tournée ainsi qu'en *Ecosse*, & où un chacun se porte à lui faire honneur & amitié. On croit toujours qu'en cet Eté il quittera ce Royaume pour passer en *Russie*, où l'on prétend que l'Impératrice-Czarine lui offre un commandement considérable dans ses Armées.

volte. Il y a eu, sur la fin d'Avril, une révolte du Peuple dans la Principauté de *Galles* du côté de *Denbigh*, dont nous n'avons pas encore appris la fin, quoiqu'elle ait bien éclatée. Les mutins qui y forment un corps de trois à quatre mille hommes, y ont commis beaucoup d'excès, ayant

ayant forcé les magasins de la Milice, en ayant enlevé des armes & deux pièces de canon, obligé les plombiers de leur préparer des bales & des boulets, s'étant emparés des moulins à poudre, & fait main-basse sur ceux qui ont osé leur résister; ce qui a déterminé le Gouvernement à faire défilér dans la Principauté de *Galles* plusieurs Régimens de Dragons & d'Infanterie.

Mais voici quelque chose de plus gai de cette Principauté & qui peut se coucher dans nos feuilles, quand ce ne seroit que pour la rareté du fait, & faire voir à nos Lecteurs jusqu'où va la profusion ou plutôt la prodigalité Angloise, quand elle veut se signaler dans le manger & le boire. Le Chevalier *Walkins William-Wynne*, Gallois, & l'un des plus riches Membres des Communes, ayant atteint l'âge de majorité le 19. du mois dernier, il donna à *Wynnstay*, dans la Principauté de *Galles*, à la Noblesse, à bien des personnes distinguées, & à ses nombreux Fermiers, un repas qui, pour la quantité des mets & le goût Anglois, mérite d'être rapporté. Il y avoit des couverts pour 1500 personnes, à des tables placées dans son Parc. Les mets consistoient en 30 bœufs, dont un rôti tout entier, 50 cochons, 50 veaux, 80 moutons, 18 agneaux, 70 petits cochons, 51 poules d'Inde, 37 coqs d'Inde, 12 poulets d'Inde, 84 chapons, 25 volailles d'Inde, 300 poulets, 96 canards, 48 lapins, 15 bécasses, &c. un levreau, 5 daims, 241 livres de saumon, 30 couples de tanches, 40 paires de carpes, 36 brochets, 60 douzaines de truites, 108 de carelets, 109 d'écrevisses, 150 gallons de lait, 60 quarts de creme, 30 boisseaux de

Repas singulier.

pommes de terre, 16000 asperges, 1200 d'harcots, 300 de pois verds, 12 de concombres, 70 barils d'ail, 120 douzaines de bouteilles de vin; eau-de-vie, rum & shrub en quantité infinie, 96 écrevisses de mer, 10 quartes de chevrettes, 200 canères, 60 barils d'huitres confits au vinaigre, un quintal d'huitres de roche, 20 quartes d'huitres en sauce, 166 jambons, 100 langues, 125 poudins à raisins, 180 pâtés de pommes, 104 pâtés de porc, 30 pâtés de bœuf, 34 poudins de riz, 6 pâtés pour ornemens, 80 tartes, 30 pièces de pâtisserie, 24 gâteaux, 60 gâteaux romains, 3 gâteaux de confitures, 18000 œufs, 8000 livres de pain, le beurre salé couta 36 livres sterlings, le beurre frais 50 livres, des gelées, blanc-mangers & quantité de petites pâtisseries, & un grand tonneau qui contenoit 26 barils de biere &c.

P A T S. B A S.

BRUXELLES. Il paroît une Ordonnance du Conseil des Finances, dont voici la teneur.

Ceux du Conseil des Domaines & Finances de l'Impératrice Doüairière Reine Apostolique ont pour & au nom de Sa Majesté défendu, comme ils défendent par les présentes, l'exportation des Grains de toutes espèces dans la Province de Luxembourg, sous les mêmes peines qui avoient lieu lors des dernieres défenses. Ordonne le Conseil à tous ceux qu'il appartiendra, de se régler en conformité des présentes, qui devront être affichées aux lieux ordinaires des Bureaux des droits d'entrée & de sortie, afin que personne ne puisse en prétexter ignorance. Fait au Conseil desdits Domaines & Finances le 12. Mai 1770. Signé, le Baron de CAZIER, L. de KEERLE, J. de WITT, SON

Son Alt. Royale Madame la Princesse Charlotte de Lorraine, Sœur du Sérénissime Gouverneur-Général des Pays-Bas, arriva le 16. Avril de *Mons* à *Bruxelles*, & le 18. elle en partit pour *Vienne* Elle doit avoir rencontrée près d'*Ulm* Madame la Dauphine son auguste Nièce, Le 8. Mai, à une heure après-midi, Madame Royale est arrivée à *Schônbrunn*. L'Archiduc Ferdinand a été à sa rencontre jusqu'à *St. Polten* & l'Impératrice-Reine avec le reste de l'auguste Famille jusqu'à deux postes de *Vienne*.

L'événement du mariage de Madame l'Archiduchesse Antoinette avec Mgr. le Dauphin, a été célébré le 16. Mai à *Bruxelles* de la manière la plus noble & la plus élégante, par Mr. le Baron le Bon, Ministre Plénipotentiaire du Roi Très-Chrétien auprès de cette Cour. Il a commencé par des aumônes, que ce Ministre a fait distribuer pendant la matinée aux Pauvres des sept Paroisses de la Ville : le soir il y a eu spectacle avec illumination au grand Théâtre, que le Sérénissime Gouverneur-Général a honoré de sa présence. A l'issuë du spectacle Son Alt. R. s'est renduë à l'Hôtel du Ministre de France, dont la façade étoit aussi illuminée avec une décoration & portique, & le frontispice orné des armes de Mgr. le Dauphin & de Madame la Dauphine en transparens. Les chiffres du Roi & les armes de Lorraine formoient sur les latéraux le coup d'œil le plus agréable. On avoit pratiqué dans l'intérieur une galerie où la Musique de la Ville & celle du Régiment de Charles-Lorraine étoient placées. Au moment que parut le Sérénissime Gouverneur-Général, cette Musique mêla des bruits de guerre harmonieux aux acclamations du Peuple. Après avoir applaudi

à l'illumination Son Alt. R. monta aux appartemens ou tout ce qu'il y a de plus considérable parmi la Noblesse étoit rassemblé au nombre de 62 Seigneurs & Dames. On s'est mis au jeu à dix heures, & l'on a soupé ensuite à deux tables qui ont été servies avec somptuosité; & cette journée, qui s'est passée dans toute allegresse & le plus grand ordre, a été terminée par un Bal masqué que le Ministre a donné à la Salle du Théâtre, où Son Alt. R. s'est renduë avec toute sa Cour. Ce Prince a marqué la plus grande satisfaction du bon goût & de l'arrangement si bien suivi dans cette fête.

OSTENDE. Le 22. Avril vers le soir, il s'est présenté devant cette Ville un spectacle encore plus tragique que celui qui arriva il y a peu de tems à un Bâtiment Anglois, comme nous l'avons rapporté. Un Dogre Hollandois s'approchoit du Port, pour y chercher, comme on a sù depuis, un azile contre la tempête; mais comme la marée étoit basse, on jugea à propos de lâcher un coup de canon du rempart, afin que par ce signal il se remit au large. Cet avertissement fut très-bien compris, mais par malheur ce Bâtiment refusa la manœuvre, soit que la mer fût trop agitée, ou que le grand vent qu'il faisoit y mit obstacle, enforte qu'il se trouva par là coupé de sa retraite. Dans cette extrêmité on mouilla l'ancre pour se garantir de la côte, mais il étoit trop tard. Après une infinité de secousses durant près de trois heures, la chute du grand mât où l'équipage étoit grimpé, entraîna la défaite du Bâtiment, qui fut brisé en pièces. Tout l'équipage y a péri, excepté un seul Matelot qui s'est sauvé à terre sur une planche. On a sù de lui que ce Bâtiment se nommoit

des Princes &c. Juin 1770. 461

nommoit le *Wemeldinge*, qu'il venoit de *Sou-dres*, chargé de Sel pour *Tergoes* en Hollande, Place à laquelle il appartenoit, & que le nom du Capitaine étoit Jean Vander-Linden. On avoit tenté inutilement de porter du secours à ce Bâtiment.

Le Ministre François à *La Haye* a donné le 16 Mai une fête à peu près semblable à celle du Baron le Bon, à l'occasion du mariage de Mgr. le Dauphin.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

DANS l'affaire bruyante, & intéressante de *Bretagne*, dont on a déjà tant parlé, tant écrit (*), l'assemblée des Pairs que le Roi avoit indiquée pour le 5. du mois de Mai, a été renvoyée à un autre jour. Les Commissaires-Rapporteurs, nommés par la Cour des Pairs pour informer sur une plainte rendue par le Procureur-Général du Roi du 7. d'Avril, n'avoient pû encore entendre qu'une partie des témoins pour comparoître. Le Duc d'Aiguillon, qui est la Partie principale dans ce grand Procès, se tenoit depuis la fin de Mars & jusques assez avant dans le mois de Mai, continuellement enfermé avec six Avocats; d'où l'on pourroit s'attendre à voir paroître de beaux Mémoires de sa part. Accusé, comme il l'est, on ne croit pas qu'il s'en tiendra à une simple défense; on présume qu'il prendra ensuite à partie qui il appartiendra.

*Affaire de
Bretagne.*

Cependant

(*) Voyez nos Journaux précédens & entre autres le dernier.

Cependant Mr. le premier Président du Parlement de *Paris* alla le 7. Mai à *Versailles* rendre compte au Roi que tous les témoins assignés dans le procès du Duc d'Aiguillon étoient entendus. Sur-quoi Sa Maj. demanda qu'on lui en apportât les informations. Sur cette demande les Princes & Pairs s'assemblerent le 9 : la séance a été longue, & il y a été arrêté que Mr. le premier Président seroit chargé de porter à Sa Maj. une expédition de ces informations, & de lui représenter en même-tems qu'ayant présidé déjà deux fois à la Cour des Pairs dans ce procès, & commencé à faire les fonctions de Juge, le Roi s'étoit mis dans l'impossibilité de ne pas continuer la procédure dans la forme commencée, sauf à Sa Maj. à déployer sa clémence, si elle le jugeoit à propos, lorsque la justice auroit eu son libre cours.

Le 10. les Princes & les Pairs se rassemblèrent à dix heures pour entendre la réponse du Roi, où Sa Maj. dit en substance qu'*Elle fera examiner ce qu'on lui apporte & aura attention aux représentations de sa Cour des Pairs.* Ensuite les Ducs lurent un Mémoire, où d'après la décision de l'assemblée du 7. Avril en faveur des Princes du Sang sur leur prétention de pouvoir assister au jugement d'un accusé malgré la parenté au degré prohibé, ils demandent que la même exception ait lieu en leur faveur.

Arrêts.

Il paroît deux Arrêts du Conseil d'Etat du Roi. Le premier du 1er. Avril, avec Lettres Patentes enrégistrées au Parlement le 5, homologue la délibération de la Compagnie des Receveurs-Généraux des Finances, pour emprunter la somme de *vingt-un million huit cens mille livres* à constitution de rentes. Par le second
Arrêt

Arrêt du 10. du même mois, il est ordonné qu'il sera fait pendant six années, dans les états des Finances des Recettes générales, un fonds de quatre millions quatre cens mille livres au profit de la même Compagnie, pour opérer le remboursement du capital & intérêts de la somme susdite par elle empruntée, & afin d'être employé au payement des rescriptions retirées par les Receveurs - Généraux. Ceux-ci en corps ont acheté pour six cens mille livres le bel Hôtel de *Mesmes* à Paris, pour tenir leurs comités & déposer leur caisse générale.

On ne cesse d'admirer la conduite de l'Abbé Terrai, Contrôleur - Général des Finances qui, en moins de trois mois, a su acquitter près de vingt millions que le Roi devoit à la Compagnie des *Indes* qui paroît comme anéantie, l'établir créancier de quinze autres millions payables à Sa Maj. par ladite Compagnie, sans tirer un sol du Trésor royal, & le rendre en même-tems possesseur de tous les Vaisseaux, munitions, effets, biens, meubles & immeubles de cette Compagnie; ce qui doit former un capital de plus de cent millions. Il vient d'être aussi économisé seize millions dans différens Départemens; savoir, dans celui de la Guerre huit millions, dans celui des affaires étrangères quatre millions & autant dans le Département de la Marine. Par ordre du même Contrôleur - Général, on a suspendu les travaux commencés, il y a quelques années pour faire une nouvelle Ville à *Verfoy* près de *Geneve*, laquelle auroit porté le nom de *Choiseul-la-Ville*, parce que le Duc de Choiseul en avoit formé le projet.

*Acquit de
dettes royales.*

Quant à la Compagnie des *Indes*, quoiqu'on
en

en ait marqué l'abolition, il semble cependant que les vûes du Ministère ne sont pas de l'anéantir entièrement, soit qu'on ait le projet de la régénérer par une nouvelle Société, ou bien de lui donner un jour une autre forme. En attendant Mr. de Lessart, l'un de ses anciens Syndics & actuellement Maître des Requêtes, est à la tête du Bureau de la liquidation.

*Madame
Louise,
Religieuse.*

La Cour & la Ville s'entretiennent d'une démarche courageuse & bien édifiante de Madame Louise de France. Il y avoit long-tems que cette Princesse sollicitoit le Roi secrètement & avec beaucoup de gayeté de lui accorder la permission de se faire Carmelite, lorsque Sa Maj. qui avoit jusqu'alors résisté, crut devoir céder enfin aux instances de sa Fille. Conséquemment Son Alt. Royale donna ordre le 11. Avril au matin, à une de ses Dames & à un Ecuyer de se rendre avec elle aux Carmelites de *Saint-Denis*, sous prétexte de quelque dévotion. Dès qu'elle fut arrivée à ce Couvent, elle leur déclara qu'elle vouloit y entrer seule, qu'en attendant ils pouvoient aller faire un tour, & qu'après ils viendroient recevoir ses ordres : mais, quel fut leur étonnement à leur retour de l'y voir en habit de Novice dont elle s'étoit déjà revêtue ! Cette Princesse d'un courage à toute épreuve & d'une force de génie au-dessus de son sexe, dit un éternel adieu à sa Dame & à son Ecuyer qui fondoient en larmes, & leur remit avec la même présence d'esprit deux Lettres, l'une pour le Roi & l'autre pour les Princeses ses Sœurs, qui n'avoient eu aucune connoissance de son projet.

Le Roi, accoutumé à garder les plus importants secrets, n'avoit communiqué à personne celui de Madame Louise. Mr. l'Archevêque de Paris

Paris & des Confesseurs étoient aussi dans la confiance de cette Princesse. Sa Maj. n'a donné ses ordres à ce sujet qu'après avoir exigé de son auguste Fille qu'elle se soumettroit à tout ce qui lui seroit prescrit pour le bien de sa santé, & s'abstiendrait de l'observance de la Règle s'il étoit nécessaire. Elle prit le voile de Novice le 13. Avril. Elle a fait son Testament, par lequel dit-on, elle distribuë ses bijoux & autres effets aux personnes qui lui étoient attachées, nommément à la Princesse de Ghistel qui dut, sans le savoir, la conduire au Couvent. Son Altesse Royale a choisi celui de *Saint-Denis*, parce qu'il est près de la sépulture qui lui étoit destinée. Mr. l'Abbé Bertin étoit chargé de la recevoir & de remettre l'ordre du Roi à la Supérieure. Madame Louïse supplie Sa Majesté. de vouloir bien lui faire payer son état de dépense jusqu'à sa Profession, & de lui donner le double de la dot des autres Religieuses; ce qui fait douze mille livres. Ayant vainement essayé de s'habiller elle-même en Postulante, elle s'est déterminée à demander une Sœur pour l'aider pendant quelques jours. Mgr. le Nonce a été lui faire une visite le 14, mais la Princesse ne lui a parlé qu'avec la permission de sa Supérieure.

Madame Louïse a pris le nom de *Sœur Alexis*. Mesdames, à qui elle a écrit alternativement, sont inconsolables d'en être séparées : elles ont été la voir. Mr. l'Archevêque de *Paris* a mis sous les yeux du Roi ce qu'elle lui avoit écrit depuis qu'elle méditoit son sacrifice, & ce qu'il répondoit pour l'en détourner. L'Evêque de *Sydon* & plusieurs autres Prélats ont été aussi lui rendre visite. Le 26. Mesdames de France sont allées la voir, & elles ont obtenu du Roi la permission
de

de faire bâtir dans le Couvent des Carmelites de *Saint-Denis*, de petits appartemens pour s'y rendre souvent. Enfin toute la Cour est venue y voir successivement la Princesse Novice, qui paroît de jour en jour plus contente de l'état qu'elle a embrassé. Elle ne veut point que, par distinction pour elle, on déroge à la Règle, qui fixe à six mois le tems des Postulantes. Elle a fait remettre entre les mains du Roi son Testament, qui ne doit être ouvert qu'après sa Profession.

Le Couvent que Madame Louïse a choisi étoit pauvre, en mauvais état, mais très-édifiant, & il avoit besoin des secours d'une main royale. Son Alt. Royale, comme on vient de l'apprendre, lui a déjà payé sa dot de 12000 livres, & le Roi, secondant les vœux de son auguste Fille, a fait déjà beaucoup de libéralités à ce même Couvent.

De ce sacrifice les Prédicateurs en Chaire à *Paris* & dans les Villes de Provinces, citent & ne cessent de citer l'exemple que l'illustre Princesse Louïse de France donne au Monde Chrétien. Il seroit capable de détruire les impressions fâcheuses qu'ont pû faire ces déclamateurs de nos jours contre l'état Monastique s'ils étoient susceptibles du vrai bien : il ne le seroit pas moins pour détruire aussi le l'effet d'un petit Drame, connu sous le nom de *Mélanie*, & inventé pour autoriser de pareilles déclamations.

Les eaux de la *Garonne* ont si fort enflé le 7. Avril, qu'elles ont causé un ravage affreux dans le Port de *Bordeaux*. La rivière charioit des débris, des meubles & des barques. Un gros arbre a rompu un cable qui tenoit à l'ancre un Ponton, lequel a fait partir six Navires, qui en ont

Inondations affreuses.

ont entraîné une soixantaine d'autres, & tous ont dérivé vers la Mer; ce qui formoit un spectacle horrible. On n'entendoit que crier miséricorde. Plusieurs Chaloupes chargées ont été englouties avec les gens qui s'y trouvoient. Quatre Vaisseaux ont eu le même sort, d'autres ont échoué &c. Perte immense qu'on ne peut évaluer, la mit-on à sept ou huit millions. L'eau est montée dans la Ville de *Bordeaux* de huit pieds plus haut qu'en 1712. A *Bayone* une partie considérable du pont qui sert pour la communication de la Ville avec le Fauxbourg du *Saint-Esprit*, a été emportée : les inondations ont aussi causé des dommages très-considérables dans l'*Agenois*; les Maire & Echevins de *Bordeaux*, de *Bayone*, d'*Agen* & de la *Réole* se sont distingués par leur zèle & par leur empressement à procurer les secours nécessaires dans ces tristes circonstances. On doit aussi des éloges à la fermeté & à la bonne conduite des Conseillers à la Cour des Aides de *Montauban*. Ces bons Citoyens, pour encourager les Matelots de *Layrac*, qui craignoient de s'exposer en portant du secours aux habitans de ce lieu dont les maisons étoient submergées, sont montés les premiers dans les barques & ont engagé, par leur exemple, les Matelots à sauver plusieurs familles qui étoient en danger d'être noyées dans leurs maisons. Dans la Paroisse de *Barsac* l'eau est entrée dans l'Eglise avec tant d'abondance & de rapidité, que plus de 500 personnes ont été obligées de se réfugier dans la Tribune, où elles sont restées pendant deux jours. Les maisons étoient presque entièrement submergées, & les habitans n'ont dû leur salut qu'au courage & à la bonne conduite des Matelots

Jots de *Barsac*, qui ont donné du secours à tous sans distinction & qui même ont mieux aimé sauver de pauvres familles prêtes à périr, que de recevoir l'argent que leur offroient des habitans plus riches, mais qui n'étoient pas dans un danger si pressant. Le Roi a donné ordre de s'informer du nom de ces charitables Matelots afin de les récompenser.

Mais un autre trait d'un Curé respectable d'un Village près de *Bordeaux*, mérite bien aussi d'être rapporté dans cette calamité publique. Il étoit à *Bordeaux* lorsque toute la campagne fut inondée. Son premier soin fut de voler au secours des oüailles. Le moyen de les rejoindre ! Une nier immense l'en séparoit. A l'aide d'une lunette d'approche il voit les maisons de son Village submergées & les malheureux habitans qui s'étoient réfugiés sur les toits. Il offre 25 loüis d'or à celui qui voudra les sauver & les consigner. Un homme part dans sa barque, mais revient bientôt saisi d'effroi & étonné du danger. *Quoi !* dit le Curé, d'un ton à amollir le cœur le plus dur, *vous abandonnés vos freres, mon ami !* & rejetant aussi-tôt toute idée de danger, il saute lui-même dans la barque, disant : *Aucun ne veut de mes 25 loüis, j'irai seul puisque personne ne daigne m'accompagner.* Il se mettoit en devoir de partir, lorsqu'un autre homme, encouragé par l'exemple de ce bon Pasteur, vient se présenter. Ils vont tous les deux au Village, y chargent 97 tant hommes, que femmes & enfans, & ont le bonheur de les sauver ; le surplus étoit noyé. L'action de ce tendre & vénérable Curé, digne de tout éloge, méritoit d'être connuë. On passe ici plusieurs récits d'inondations horribles arrivées dans le même-tems

par

par la cruë du Tarn, du Giron & qui ont emporté une infinité de bestiaux, puisque dans les environs de Bordeaux seulement en Bœufs on en compte au-delà de six mille.

Ce qui s'est passé à Strasbourg à l'arrivée de Madame la Dauphine le 6. du mois de Mai, sera pour celui-ci le seul récit que nous ferons de sa route en France, depuis cette Ville jusqu'à Versailles où elle arriva le 16. à dix heures du matin. Elle a été reçue par le Roi & Mgr. le Dauphin à Compiègne, elle alla de-là à la Muette, Château royal à l'entrée du Bois de Boulogne, où elle arriva le 15. sur les sept heures du matin. Toute la Famille royale étoit ce jour-là à St. Denis pour y voir Madame Louïse. Les habitans de Paris ont temoigné leur empressement en se rendant sur le passage de cet auguste cortège. Rien de plus beau que ce coup d'œil : il y avoit une double haye de carrosses depuis Saint Denis jusqu'au Bois de Boulogne. Ce qui a suivi & les grandes fêtes données à Versailles & à Paris se trouvera dans notre prochain Journal.

Arrivée de
Madame la
Dauphine.

STRASBOURG. Madame la Dauphine arriva à Schuttern le 6. Mai. L'après-midi, le Comte de Noailles, nommé Ministre Plénipotentiaire pour la recevoir sur les frontières, y arriva, accompagné de Mr. de Bourcet, Secrétaire du Cabinet du Roi & de deux Cavaliers. Ils eurent l'honneur d'être présentés à S. A. R. par le Prince de Stahremberg, revêtu du même caractère de Ministre Plénipotentiaire de la Cour de Vienne. Ces deux Seigneurs s'abouchèrent ensemble pour convenir du cérémonial. Le lendemain le Prince de Stahremberg, revêtu du Cordon de l'Ordre de la Toison d'or le Comte de Mercy d'Argenteau, Ambassadeur de Leurs Maj. Imp. à la Cour de France, qui s'étoit rendu de Paris à Schuttern, & qui prêta en même tems le serment en qualité de Conseiller Intime entre les mains du Prélat de Schuttern. Le soir il y eut feu d'artifice & illuminations. Ensuite Madame l'Archiduchesse Dauphine fit venir dans son appartement les Dames & autres personnes de sa suite, dont elle devoit bientôt se séparer, & surtout les Dames, à qui elle donna à chacune un brasseler, orné de son portrait garni de brillans. Le 8. cette Princesse continua sa route & descendit à l'Isle peu éloignée du Fort de Kehl, où

on avoit construit & préparé un beau Bâtiment. Son Alt. R. occupa l'appartement du milieu, & des quatre autres deux furent destinées pour sa suite, & les deux autres pour sa nouvelle Cour Françoisé. Ce fut dans cette Ile que cette Princesse fut remise au Comte de Noailles & que toute sa suite prit congé d'elle. Quelques momens après Mad. la Dauphine fit son entrée publique dans *Straßbourg*. Elle descendit au Palais Episcopal, où elle fut reçûe par le Cardinal-Evêque de cette Ville. Les Dames & la premiere Noblesse eurent ensuite l'honneur de lui être présentées. S. A. R. dina ce jour-là en public; mais toute seule. A l'issuë du repas elle admit encore son ancienne Cour à l'honneur de lui baiser la main & lui fit de nouveaux présens. Elle donna au Prince de Stahremberg une bague d'un seul brillant de grand prix; le Prince de Paar & le Comte de Schaffgotsch, Grand Maître de sa Maison, reçurent son portrait entouré de brillans; la Princesse de Paar une garniture de col toute en brillans; chaque Chambellan eut une tabatière d'or montée en brillans. Le Prince de Stahremberg distribua ensuite, au nom de l'Impératrice-Reine, de magnifiques présens aux Seigneurs & Dames de la Cour Françoisé. Tous ces présens distribués, on chercha à rendre à S. A. R. le séjour de *Straßbourg* aussi agréable que possible. Elle vit l'illumination générale & assista au Bal & à la Comédie. Le 9. elle continua son voyage sur *Saverne*, où les préparatifs faits pour sa réception n'étoient pas moins magnifiques. FIN.

A V I S

A U Château d'*Ansembourg*, à deux lieues & demie de *Luxembourg*, Simon Sauber, Jardinier du Comte d'*Ansembourg* & du St. Empire, a à vendre toutes sortes de Plantes des Indes des plus curieuses, surtout deux belles Aloës, dont l'une fleurira dans peu d'années; comme aussi une petite Orangerie qui est d'une soixantaine de petits arbres de la hauteur de deux pieds & demie jusqu'à quatre; ils portent presque tous fruits quoiqu'ils soient encore dans des pots: il y a outre cela des Orangers, Citroniers, Limoniers, Bergamotiers, Pompelmus. Les amateurs pourront s'adresser audit Simon Sauber, pour en favoir le prix & la qualité.